

PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

2021-2026

•
Février 2021
•



MHM

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 



© Crédit Mélanie Dusseault



MOT DU MAIRE

Marquée par le confinement, la distanciation physique et l'annulation des grands rassemblements, la dernière année passée sous le signe de la pandémie a révélé un attrait grandissant pour nos parcs et nos espaces verts. Déjà populaires les années précédentes, ils étaient bondés l'été dernier. Plus que jamais, l'importance des parcs en milieu urbain est manifeste.

Cette observation confirme d'ailleurs la pertinence de l'exercice qui a mené au présent Plan directeur des parcs et des espaces verts. C'est donc avec fierté que nous vous dévoilons l'aboutissement d'une démarche rigoureuse et de laquelle émane cet outil de planification qui guidera les investissements à venir.

Avec les grands principes mis de l'avant par ce plan, on souhaite offrir des milieux de vie adaptés, attrayants et surtout, résilients à nos citoyen.ne.s. Lieux de repos et de rencontre à la fois, les parcs sont au cœur de nos quartiers et au cœur de nos vies. Il nous apparaît donc essentiel de les mettre en valeur, de les préserver et de les adapter, afin qu'ils répondent à nos besoins actuels et futurs, surtout lorsqu'on sait que la population de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sera appelée à croître au cours des prochaines années.

En concevant l'aménagement et le réaménagement de nos parcs comme autant d'occasions pour les rendre plus invitants et accessibles, tout en les adaptant aux nouvelles réalités environnementales, nous misons sur leur potentiel vivant et vert. Un pari qui sera payant, tant sur le plan humain qu'environnemental, nous en sommes persuadés.

Pierre Lessard-Blais

Maire de l'arrondissement



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	I		
1 MISE EN CONTEXTE	1		
2 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE	2		
QUELQUES STATISTIQUES ET FAITS SAILLANTS	4		
3 MÉTHODOLOGIE	6		
ACCESSIBILITÉ	9		
SÉCURITÉ	9		
OFFRE DE SERVICES	10		
4 PORTRAIT SOMMAIRE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS	12		
LES PARCS AU FIL DES SAISONS	13		
CONTEXTE GÉNÉRAL DES PARCS ET DES ESPACES VERTS	14		
PARC IMMOBILIER	16		
CAMPS DE JOUR ET CPE	17		
AIRES D'EXERCICE POUR ADOLESCENTS, ADULTES ET ÂÎNÉS	18		
TERRAINS SPORTIFS	18		
AIRES D'EXERCICE CANIN	19		
JARDINS COMMUNAUTAIRES	20		
BOISÉS ET BIODIVERSITÉ	20		
5 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR D'HOCHELAGA – MAISONNEUVE		22	
LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS		24	
SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS		25	
PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR		27	
PORTRAIT DES AIRES DE JEUX		28	
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES		29	
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS		29	
6 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER – OUEST		31	
LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS		33	
SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS		34	
PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR		36	
PORTRAIT DES AIRES DE JEUX		36	
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES		37	
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS		37	

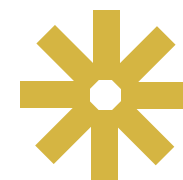
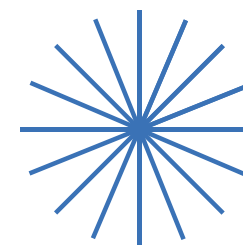


TABLE DES MATIÈRES (suite)

7 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER-EST 39

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS	41
SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS	42
PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR	45
PORTRAIT DES AIRES DE JEUX	46
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	46
PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS	46

8 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS 48

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA CONNECTIVITÉ DES PARCS	49
ADAPTER LES PRATIQUES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	50
ENRICHIR LES MÉTHODES POUR RENDRE LES AMÉNAGEMENTS PLUS DURABLES	51
FAVORISER UNE RÉPARTITION ET UNE DIVERSITÉ DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS	52

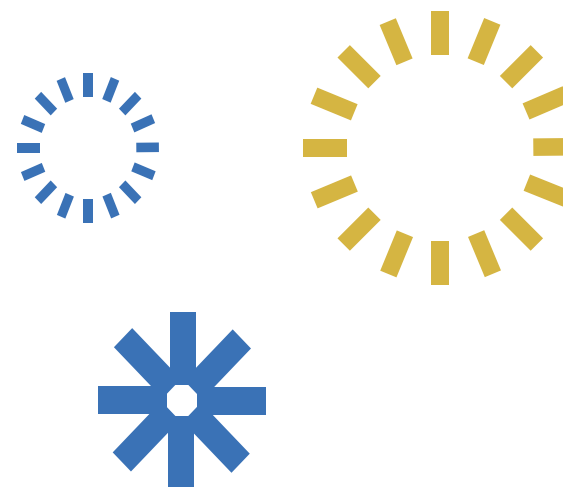
9 PLAN D'ACTION ET DE PRIORISATION 53

MÉTHODOLOGIE DE PRIORISATION	53
PRINCIPALES ACTIONS	55
PHASAGE DU PLAN	56
ENJEUX ET DÉFIS	58
SUIVI DU PLAN	63
TABLEAUX DES INTERVENTIONS PONCTUELLES À RÉALISER	63
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	63
FICHES DE PARCS	63

BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES 64

ANNEXES 65

ANNEXE 1	65
ANNEXE 2	68
ANNEXE 3	69
ANNEXE 4	70
ANNEXE 5	71
ANNEXE 6	72
ANNEXE 7	75





LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1	Population, superficie et densité	4
TABEAU 2	Répartition des ménages par secteurs	4
TABEAU 3	Classification générale des utilisateurs par âges et par types d'équipements	11
TABEAU 4	Ratio des espaces verts dans l'arrondissement	12
TABEAU 5	Parc avec équipements hivernaux ou prêt d'équipements pour activités hivernales	13
TABEAU 6	Dénombrement des aires de jeux pour enfants dans Hochelaga-Maisonneuve	28
TABEAU 7	Dénombrement des équipements aquatiques dans Hochelaga-Maisonneuve	29
TABEAU 8	Dénombrement des équipements récréatifs et hivernaux dans Hochelaga-Maisonneuve	30
TABEAU 9	Dénombrement des plateaux sportifs dans Hochelaga-Maisonneuve	30
TABEAU 10	Dénombrement des aires de jeux pour enfants dans Mercier-Ouest	36
TABEAU 11	Dénombrement des équipements aquatiques dans Mercier-Ouest	37
TABEAU 12	Dénombrement des équipements récréatifs et hivernaux dans Mercier-Ouest	37
TABEAU 13	Dénombrement des plateaux sportifs dans Mercier-Ouest	38
TABEAU 14	Dénombrement des aires de jeux pour enfants dans Mercier-Est	46
TABEAU 15	Dénombrement des équipements aquatiques dans Mercier-Est	46
TABEAU 16	Dénombrement des équipements récréatifs et hivernaux dans Mercier-Est	47
TABEAU 17	Dénombrement des plateaux sportifs dans Mercier-Est	47

TABEAU 18	Inventaire des interventions ponctuelles à prioriser pour les équipements	75
TABEAU 19	Inventaire des interventions ponctuelles à prioriser pour les installations électriques	76
TABEAU 20	Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Hochelaga-Maisonneuve	72
TABEAU 21	Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Mercier-Ouest	73
TABEAU 22	Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Mercier-Est	74
TABEAU 23	Inventaire des installations électriques	65
TABEAU 24	Liste des constructions (chalets, abris, pavillons des baigneurs)	68



Parc de la Promenade-Bellerive



1 MISE EN CONTEXTE

Dans le but de guider ses investissements et ses interventions en la matière, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette souhaite se doter d'un nouveau plan directeur des parcs et des espaces verts. Considérant que le dernier plan directeur remonte à 2005, une révision et une mise à jour sont maintenant de mise afin de répondre adéquatement aux besoins actuels. Soulignons que très peu d'arrondissements de Montréal se sont donné à ce jour un outil de planification stratégique pour guider les investissements réalisés dans les parcs et les espaces verts.

Le présent document tient compte de différentes données, notamment l'inventaire de nos installations, les profils sociodémographiques et les besoins soulevés par la population lors de consultations. Nous avons invité celle-ci à participer activement à l'élaboration du portrait et du diagnostic dans le cadre de plusieurs activités de consultation, dont une réalisée sur la plateforme Réalisons Montréal, à l'automne 2018, et une autre menée dans les parcs par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS). La participation des différentes directions de l'arrondissement a également été sollicitée aux différentes étapes.

Les objectifs du Plan directeur des parcs et des espaces verts sont de :

- 1 Faire état de la situation actuelle de nos parcs et de nos espaces verts;
- 2 Faciliter et guider la planification des interventions.

Nul besoin de préciser que les parcs et les espaces verts contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur et que de nombreuses études illustrent leurs bénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens qui en profitent.



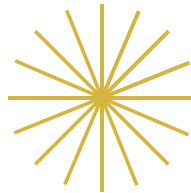
Parc de l'Ancienne-Pépinière

2 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette couvre une superficie de 25,4 km². Il est délimité à l'ouest par le chemin de fer du Canadien Pacifique, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'est par l'avenue Georges-V. Au nord, la limite de l'arrondissement suit un découpage en dents de scie le long et au-delà de la rue Sherbrooke, en suivant les réseaux d'infrastructures et d'anciens ruisseaux.

Le territoire de l'arrondissement est divisé en 3 secteurs, soit le secteur d'Hochelaga-Maisonnette, le secteur de Mercier-Ouest et le secteur de Mercier-Est. Les noms de ces derniers font référence à d'anciennes municipalités dont le développement urbain influence encore aujourd'hui les déplacements.

Voir la carte à la page suivante.



EMPLACEMENT DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

LÉGENDE

-  Mini-parc
-  Parc de voisinage
-  Parc de quartier
-  Place publique
-  Parc linéaire
-  Jardin communautaire
-  Site potentiel (îlot de verdure)
-  Grand parc riverain
-  Limite de quartier



QUELQUES STATISTIQUES ET FAITS SAILLANTS

Certains changements démographiques ont été observés dans l'arrondissement pendant la période de référence, soit de 2011 à 2016. L'arrondissement a alors connu une croissance démographique de 3,5 %. La plus forte croissance de la population pour cette période s'est faite dans le secteur de Mercier-Est (5,34 %), suivi par celui d'Hochelaga-Maisonneuve (2,64 %), puis celui de Mercier-Ouest (2,41 %). Cette croissance démographique s'accompagne d'une densification du territoire. En 2006, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve comptait 5 081,1 hab./km² et en 2016, 5 353,2 hab./km². Bien que le secteur d'Hochelaga-Maisonneuve soit le plus densément peuplé (7 427,79 hab./km²), c'est dans le secteur de Mercier-Est que l'on note la plus forte augmentation de la densité de 2011 à 2016, soit 5,41 %.

TABLEAU 1 POPULATION, SUPERFICIE ET DENSITÉ

	Population	Population (%)	Superficie (km ²)	Densité (hab./ km ²)
Hochelaga-Maisonneuve	47 845	35	6,44	7427,79
Mercier-Ouest	43 390	32	12	3617,5
Mercier-Est	44 805	33	7	6397,14
Total	136 040	100	25,4	5355,11

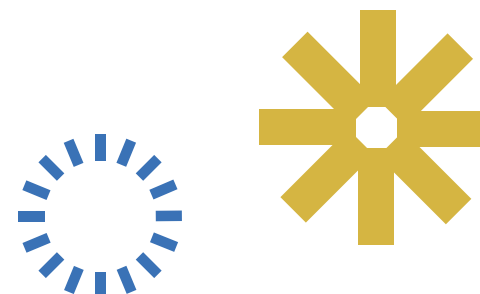
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Parmi les ménages de l'arrondissement, le groupe des familles avec enfants a connu la plus forte augmentation de 2011 à 2016, soit 3,8 %. On note que la concentration des familles avec enfants est plus élevée dans le secteur de Mercier-Est. Le secteur d'Hochelaga-Maisonneuve, quant à lui, enregistre le plus grand nombre de personnes appartenant au groupe des 19 à 64 ans. C'est dans le secteur de Mercier-Ouest que la population est la plus vieillissante.

TABLEAU 2 RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR SECTEURS

	Familles ¹	Familles (%)	Familles avec enfants	Familles avec enfants (%)
Hochelaga-Maisonneuve	10 230	31	5 360	28
Mercier-Ouest	10 820	33	6 405	34
Mercier-Est	11 825	36	7 325	38
Total	32 900	100	19 090	100

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.



¹ Selon la définition de Statistique Canada, une famille est constituée d'un groupe de 2 personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

En matière de logement, 66 % des ménages de l'arrondissement sont locataires. Le type de logement le plus répandu est l'appartement dans un immeuble de moins de 5 étages. Concernant les frais de logement (tous types de logements confondus), 28 % des ménages y consacrent plus de 30 % de leur revenu. En 2015, 34 % des individus ayant déclaré un revenu² ont gagné moins de 20 000 \$ au cours de l'année.



² Personnes âgées de 15 ans et plus.

3 MÉTHODOLOGIE

La rédaction du Plan directeur des parcs et des espaces verts s'est faite en s'inspirant de certaines méthodes utilisées par des villes et des arrondissements dans de semblables documents de planification, et en reprenant certains éléments. Les étapes pour la réalisation d'un plan directeur des parcs sont :

- 1 La réalisation d'un inventaire et la caractérisation des équipements;
- 2 L'analyse de l'offre de services et des besoins;
- 3 La rédaction d'une vision et de principes directeurs;
- 4 L'établissement d'un plan d'action et d'une priorisation des interventions.

L'analyse de l'offre se fait en tenant compte de plusieurs concepts qui seront expliqués dans les prochaines pages. Ces concepts servent à déterminer la desserte en parcs, par l'application d'une typologie, de même que l'accessibilité et la sécurité perçues. Le concept d'offre de services introduit, quant à lui, plusieurs notions d'analyse comme l'offre d'espaces verts en nombre d'hectares³ disponibles par 1 000 habitants, les publics visés par les équipements et l'influence des variations démographiques dans l'offre de services.

TYPOLOGIE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

La création et l'application d'une typologie permettent de déterminer, entre autres, les rayons de desserte et d'alimenter la réflexion sur l'accessibilité spatiale et la disponibilité de nos installations. Elles permettent aussi de catégoriser les données pour en faciliter l'analyse. La typologie présentée aux pages 7 et 8 s'inspire des pratiques en la matière tout en s'inscrivant dans ce même courant.



Parc de la Promenade - Bellerive

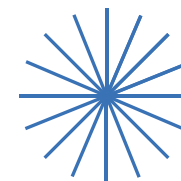
³ L'hectare est une unité de mesure. 1 hectare équivaut à 10 000 mètres carrés.

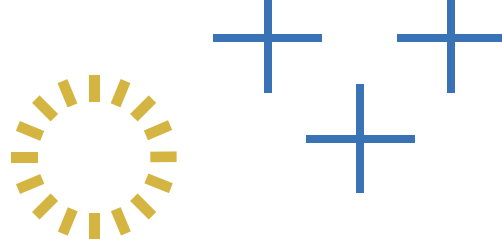


Superficie (ha)	0,5	De 0,5 à 3	De 3 à 30	Variable
Rayon de desserte (m)	200	400	800	500
Définition	Parc destiné à la détente ou aux jeux, pour une utilisation quotidienne	Parc destiné à la détente ou aux activités récréatives, pour une utilisation quotidienne	Parc destiné aux activités sportives, aux jeux ou à la détente, pour une utilisation bihebdomadaire	Lieu de socialisation, destiné à l'animation et à la détente
Aménagement typique	• Végétaux • Aire gazonnée • Aire de détente • Aire de pique-nique • Aire de jeux pour enfants	• Aire de détente • Aire de pique-nique • Aire de jeux • Aire de jeux libres • Terrain sportif de petites dimensions • Équipement récréatif • Végétaux • Aire gazonnée • Aire d'activités hivernales • Équipement aquatique	• Aire gazonnée • Végétaux • Aire de détente • Aire de pique-nique • Aire d'activités aquatiques • Aire de jeux libres • Aire de jeux • Piscine • Équipements récréatifs divers • Plateaux sportifs • Activités hivernales	• Aire ouverte minéralisée • Végétaux • Aire gazonnée • Aire de détente • Aire de pique-nique • Œuvre d'art • Installation commémorative



Superficie (ha)	S. O.	Variable	S. O.	S. O.
Rayon de desserte (m)	S. O.	Quartier environnant	S. O.	Régional
Définition	Parc destiné à la circulation des piétons ou des cyclistes	Parcelles de terre destinées au jardinage	Site présentant une occasion de créer un réseau vert, des allées piétonnières ou cyclables ou un aménagement lié à la détente	Parc faisant partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal
Aménagement typique	• Surface minéralisée • Végétaux • Aire de détente • Aire de pique-nique	• Aire pour l'agriculture urbaine • Installations variées	• Aucun ou peu d'aménagement	• Variable





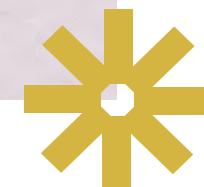
ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité est l'un des indicateurs les plus puissants pour prédire l'utilisation du site et la pratique d'activité physique (Agence de la Santé publique et des Services sociaux de Montréal, 2010). Plusieurs études démontrent une association entre le niveau d'accessibilité d'un équipement et la pratique d'activités sportives. Les enfants ayant accès à une plus grande variété de parcs sont généralement plus actifs (Agence de la Santé publique et des Services sociaux de Montréal, 2010). Dans la littérature, l'accessibilité est comprise principalement dans 3 volets (Sylvie Miaux, et collab., 2016). Le premier est l'accessibilité économique, c'est-à-dire la capacité financière que possède un individu à consommer un loisir. Une attention particulière doit donc être apportée aux secteurs plus défavorisés de l'arrondissement. Le deuxième volet est l'accessibilité symbolique et sociale, qui réfère à l'attrait personnel et à la perception individuelle des gens sur les parcs. Le dernier aspect de l'accessibilité est l'accessibilité géographique, c'est-à-dire la capacité physique d'atteindre l'équipement. À noter, une analyse plus exhaustive de l'accessibilité reste à faire lors de nos futures interventions.

SÉCURITÉ

Le sentiment de sécurité dans les espaces publics est très subjectif et résulte d'une coconstruction de l'environnement, de l'interaction entre les personnes et de l'environnement social (Paquin, 2006).

L'analyse de la sécurité dans nos parcs porte sur les éléments favorisant les conditions liées au sentiment d'insécurité, tels qu'ils sont identifiés par la recherche. Ces signaux de danger se manifestent, entre autres, par un champ de vision peu étendu, les cachettes ou ce qui entrave la fuite (Paquin, 2006).



L'absence d'un éclairage adéquat favorise également le sentiment d'insécurité. C'est le cas notamment de certaines entrées de parc qui ne sont pas éclairées et qui sont bordées par des arbustes, et de la piste cyclable Notre-Dame, qui manque d'éclairage.

Dans le cadre de la démarche de consultation menée pour l'élaboration du plan directeur, la grande majorité des participants ont affirmé qu'ils se sentent en sécurité dans les parcs de l'arrondissement. Quoique partielle, cette information a été corroborée par le Service de police de la Ville de Montréal, où la compilation des appels reçus au 911 et effectués dans les parcs n'a pas révélé de problématiques majeures.

OFFRE DE SERVICES

Concevoir ou réaménager un parc implique de définir des usages et d'anticiper les besoins de ses futurs utilisateurs. C'est pour cette raison qu'il est important de considérer le public visé par les aménagements et la variation démographique de chacun des quartiers de l'arrondissement. Le tableau de la page suivante sert à établir des publics cibles pour nos principaux équipements. Un équipement peut être utilisé par d'autres publics cibles que ceux identifiés. La liste n'est pas exclusive. De plus, la fréquentation et l'appropriation des parcs sont favorisées lorsqu'on tient compte de la composition de la population et des publics visés par un équipement (Sylvie Miaux, et collab., 2016). Par exemple, les adolescents de milieu urbain sont sensibles aux conditions paysagères des parcs telles que l'originalité de l'esthétique, la présence de végétation, l'entretien du site et le choix du mobilier (Sylvie Miaux, et collab., 2016). La qualité de l'équipement semble plus importante que la quantité.

La densité de la population est également importante à considérer pour déterminer l'offre disponible. Il existe peu de normes pour déterminer le ratio entre un équipement et un nombre d'individus. Toutefois, plusieurs villes font état d'une norme nord-américaine de 2,5 hectares (ha) d'espaces verts par 1 000 habitants (Saint-Amable, 2019). L'objectif est de permettre à tous d'avoir accès à un espace vert et de combattre la sédentarité.



TABEAU 3 CLASSIFICATION GÉNÉRALE DES UTILISATEURS PAR ÂGES ET PAR TYPES D'ÉQUIPEMENTS

	De 2 à 5 ans	De 5 à 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés
Aire de jeux 2-5 ans	●				
Aire de jeux 5-12 ans		●			
Aire d'exercice			●	●	●
Aire de jeux libres	●	●	●	●	●
Aire de jeux à pâté	●				
Aire de pique-nique	●	●	●	●	●
Brumisateurs			●	●	●
Jeux d'eau	●	●			
Pataugeoire	●				
Piscine		●	●	●	●
Mur d'escalade		●	●		
Terrain de deck-hockey		●	●	●	
Terrain de rugby-football			●	●	
Terrain de balle		●	●	●	●
Terrain de soccer		●	●	●	

	De 2 à 5 ans	De 5 à 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés
Patinoire temporaire	●	●	●	●	●
Pente à glisser	●	●	●		
Piste d'athlétisme		●	●	●	
Skatepark		●	●		
Table de ping-pong			●	●	
Terrain de basketball		●	●	●	
Terrain de tennis		●	●	●	●
Terrain de volleyball			●	●	
Aire de tir à l'arc		●	●	●	
Terrain de bocce				●	●
Terrain de croquet				●	●
Terrain de fer à cheval				●	●
Terrain de pétanque				●	●
Terrain de shuffleboard				●	●



4 PORTRAIT SOMMAIRE DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

L'arrondissement compte de nombreux parcs et espaces verts, incluant 14 jardins communautaires et 77 parcs. Plusieurs espaces verts présentant une opportunité de développement ont également été listés. Certains parcs ont été reclassés dans cette catégorie, dans le cadre du plan directeur, en raison d'un déficit ou d'une absence d'aménagement. L'ensemble des espaces verts et des parcs couvre 7,7 % du territoire, pour une superficie globale de 182,8 ha. Cela représente une moyenne de 1,34 ha d'espaces verts par 1000 habitants. L'arrondissement se trouve donc sous les normes montréalaise et nord-américaine (voir le tableau 4).

La superficie des espaces verts inclut les parcs locaux et l'unique parc riverain de l'arrondissement, le parc de la Promenade-Bellerive. Cependant, la planification et l'aménagement de ce dernier parc ne sont pas étudiés dans ce document, qui traite des parcs d'arrondissement. Le parc de la Promenade-Bellerive relève du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), qui travaille en étroite collaboration avec l'arrondissement.

TABEAU 4 RATIO DES ESPACES VERTS DANS L'ARRONDISSEMENT

	Ratio ha/1 000 hab.
Moyenne de l'arrondissement	1,34
Moyenne montréalaise	2,4
Recommandation nord-américaine	2,5



Parc Michel-Bourdon

LES PARCS AU FIL DES SAISONS

Les parcs et les espaces verts sont ouverts à l'année. Leur niveau de fréquentation est déterminé par les activités, les aménagements ou encore les équipements qui s'y trouvent. L'arrondissement possède, de mai à octobre, une programmation d'activités estivales très diversifiées. Les espaces verts sont également fréquentés lors d'événements ponctuels au cours de cette période.

En période hivernale, près de 20 % des parcs offrent l'occasion de pratiquer des activités. Celles-ci se font par le biais d'organismes (prêts d'équipements), sont programmées par l'arrondissement ou dépendent de la présence d'équipements à emprunter dans les parcs.

En plus de quelques pentes à glisser, on trouve dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve environ une quinzaine de patinoires sportives et d'anneaux de fantaisie, dont l'emplacement varie selon l'année. Ce type d'équipements semble très apprécié par les utilisateurs, puisqu'il offre l'une des rares activités accessibles dans les parcs locaux durant l'hiver. Malgré l'intérêt qui leur est porté, force est de constater qu'au cours des dernières années, les patinoires ont vu les conditions climatiques diminuer leurs périodes d'utilisation et complexifier leur entretien.

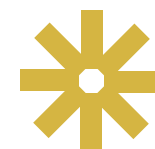
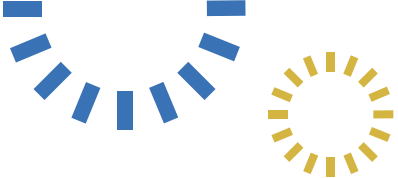


TABLEAU 5 PARC AVEC ÉQUIPEMENTS HIVERNAUX OU PRÊT D'ÉQUIPEMENTS POUR ACTIVITÉS HIVERNALES

	Patinoire temporaire	Patinoire permanente	Pente à glisser	Prêt d'équipements	Nombre de parcs
Hochelaga-Maisonneuve	5	0	0	1	3
Mercier-Ouest	6	0	2	1	6
Mercier-Est	6	0	1	0	6
Total	17	0	3	2	15



CONTEXTE GÉNÉRAL DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Règle générale, les parcs et les espaces verts ont été aménagés pour être accessibles à tous et dotés de sentiers avec des pentes de moins de 5 %. Les sentiers de parc, lorsqu'ils sont réaménagés, notamment depuis les dernières années, sont généralement mis aux normes actuelles d'accessibilité universelle. Toutefois, un travail reste à faire pour remplir l'objectif de tous les mettre aux normes. Certains sentiers désuets sont très étroits et ne permettent pas le passage d'un fauteuil roulant ou encore comportent un escalier d'accès en bordure de trottoir. Quelques parcs ne sont pas dotés de sentiers tels que les parcs Radisson, Lady-Alys-Robi et Francesca-Cabrini.

L'accessibilité ne se limite pas au fait d'être en mesure de parcourir un parc. Il faut encore qu'il y ait des équipements adaptés aux différentes clientèles. En matière d'équipements ou de mobilier, certains parcs sont dotés de tables de pique-nique pouvant accueillir une personne en fauteuil roulant et d'autres sont dotés de balançoires adaptées, par exemple le parc Saint-Donat. Toutefois, l'offre en équipements spécialisés se limite à ce type d'élément.

Les entrées des parcs sont clairement indiquées afin d'en faciliter l'accès. Les parcs sont très souvent clairement identifiés le long du trottoir par au moins une enseigne qui comporte le nom du parc, les heures d'ouverture, les règlements en vigueur et le numéro de téléphone à composer pour un signalement. De nombreuses enseignes sont toutefois désuètes (peinture écaillée, logo d'arrondissement désuet, numéro de téléphone en cas d'urgence erroné, potence rouillée, etc.). La configuration d'entrées et la délimitation du périmètre environnant peuvent donner l'impression que certains parcs ont un caractère privé et exclusif.



Parc Lalancette

En fonction du type de parc et de son attractivité, la possibilité d'accéder à un parc en transport en commun ou en vélo peut être un atout pour différentes clientèles. Environ 25 % des parcs sont situés à moins de 500 mètres d'un arrêt d'autobus et à moins de 1 km d'une station de métro. Près de la moitié des parcs sont bordés par un lien cyclable et sont donc facilement accessibles en transports actifs. Toutefois, ce ne sont pas tous les parcs qui possèdent des supports à vélos ou qui en offrent en quantité suffisante. Les participants de la consultation de 2018 se déplacent en grande partie à pied ou en vélo vers les parcs. Certains parcs comportent des axes de circulation de transit, formalisés ou non, qui permettent de rejoindre un pôle important comme le trajet du parc Raymond-Préfontaine, qui est largement utilisé pour se rendre à la station de métro Préfontaine. Ces axes mériteraient d'être renforcés à l'avenir pour améliorer les déplacements en transports actifs.

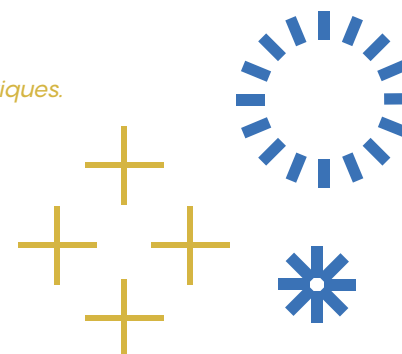


Parc Lalancette

Le sentiment de sécurité joue également un rôle dans l'attractivité d'un parc. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'éclairage et le fait d'être visible de la rue sont des éléments favorisant ce sentiment. L'application de ces 2 critères pour les différents parcs et espaces verts de l'arrondissement montre que la situation est inégale dans les 3 secteurs. Il faut toutefois nuancer : l'éclairage de rue peut parfois suffire à procurer un sentiment de sécurité dans un petit espace vert et ce ne sont pas nécessairement tous les types de parcs qui ont les mêmes besoins en éclairage. L'achalandage des parcs contribue aussi à ce sentiment, d'où l'importance de créer des milieux accessibles et attrayants. Environ la moitié des parcs des secteurs de Mercier-Est et de Mercier-Ouest n'ont pas de sentiers éclairés. Parmi ceux-ci, on compte des parcs linéaires dont la principale fonction est de fournir un sentier pour les déplacements actifs.

L'état des installations électriques est variable dans l'arrondissement. On note que la majorité des luminaires destinés à l'éclairage des sentiers et des tours d'éclairage utilisent la technologie d'éclairage au sodium. Des gains énergétiques pourraient être faits en les remplaçant progressivement. Bien que de nombreux luminaires soient désuets, ils sont majoritairement en bon état et plusieurs ont été remplacés lors de travaux effectués dans les parcs. Les modèles désuets pourront être changés lors d'un réaménagement de parc ou au fil des subventions disponibles. L'inventaire montre toutefois que plusieurs installations devront être revues à court terme, notamment celles des plateaux sportifs, construits en majeure partie dans les années 1970.

Voir en **annexe 1** le **tableau 23**,
présentant l'inventaire des installations électriques.

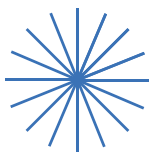


En ce qui concerne la propreté et l'entretien, la situation est inégale d'un parc à l'autre. Certains parcs sont en bon état et ne nécessitent que des interventions mineures en matière d'entretien, tandis que d'autres ont besoin d'une plus grande attention. Il faut souligner qu'avec un éventail aussi grand de parcs, d'espaces verts et d'équipements, il est difficile de répondre à tous les besoins avec des ressources humaines et financières limitées. Au cours des dernières années, la recherche de solutions pour faciliter et optimiser le travail a été constante dans ce domaine. Cela étant dit, l'entretien des équipements et de la végétation est minimal, si bien que presque tous les parcs souffrent d'un manque d'entretien. Cela précipite malheureusement la dégradation du mobilier et des équipements. De plus, de nombreux utilisateurs se plaignent du manque de poubelles et de l'absence de bacs de recyclage dans certains parcs.

PARC IMMOBILIER

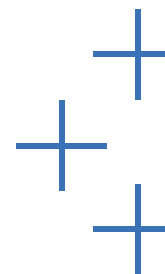
L'arrondissement dispose d'un parc immobilier de 41 éléments. Un parc immobilier est un ensemble de constructions servant à une même fin, soit, dans ce cas-ci, desservir des parcs et des espaces verts. Le relevé de 2019 du parc immobilier des parcs montre qu'il est composé de 23 chalets de parc, de 1 chalet satellite, de 2 piscines extérieures, de 10 pataugeoires, de 2 bâtiments de service et de 3 abris. La valeur de reconstruction de ce parc immobilier est évaluée à plus de 29,4 M\$. Celui-ci ne comprend pas les petits bâtiments de type cabanon ni les jeux d'eau.

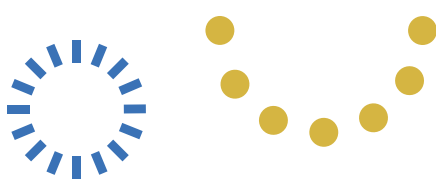
Voir en annexe 2 le tableau 24, présentant la liste des constructions (chalets, abris, pavillons des baigneurs).



Vingt-trois des parcs de l'arrondissement possèdent des chalets de parc, soit 8 dans le secteur d'Hochelaga-Maisonneuve, 7 dans Mercier-Ouest et 8 dans Mercier-Est. Les chalets de parc sont situés en très grande majorité dans les « parcs de voisinage » ou les « parcs de quartier ». Toutefois, certains parcs dotés de plateaux sportifs n'ont pas de chalet, tels que les parcs Saint-Donat, Louis-Riel et Liébert.

Certains chalets ne sont qu'un bloc sanitaire avec un abri couvert, alors que d'autres offrent une vaste gamme de commodités tels que vestiaires, salle communautaire, espaces de rangement, etc. À la consultation de 2018 pour le présent plan directeur, les participants ont indiqué que l'un des premiers gestes à poser dans le but d'améliorer les parcs et les espaces verts serait de développer ou d'améliorer les services (toilettes, chalet, etc.). Certains chalets abritent des organismes communautaires, comme ceux des parcs de l'Ancienne-Pépinière, Jean-Amyot, Rougemont et Saint-Clément.





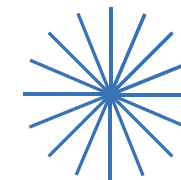
Des efforts sont déployés depuis quelques années pour améliorer les éléments du parc immobilier, dont l'état est variable, et se poursuivront dans les prochaines années. De nombreux investissements ont été faits en 2019 afin de diminuer le taux de vétusté de 26 % à 25 %. En 2020, ce pourcentage est stable malgré un investissement de 1,9 M\$, puisque la transformation de la pataugeoire Jean-Amyot, considérée comme du développement, fait augmenter la valeur de reconstruction de ce parc immobilier qui, sans compter l'indexation annuelle, s'établit maintenant à 31,1 M\$. Avec l'aide de subventions pour la transformation de la pataugeoire du parc de Saint-Aloysius, l'investissement prévu pour 2021-2022 est de plus de 10 M\$. Afin de ne pas faire augmenter le taux de vétusté, un minimum de 785 k\$ devra être investi dès l'année 2023, somme à laquelle s'ajoutera l'indexation des années suivantes. Pour limiter la nécessité d'effectuer des investissements massifs, la cible de 15 % de vétusté serait à atteindre. Cette cible est un seuil de référence qui vise le maintien des installations et la prévention des risques de défaillance, et assure une bonne gestion du parc immobilier.



Parc Rougemont

CAMPS DE JOUR ET CPE

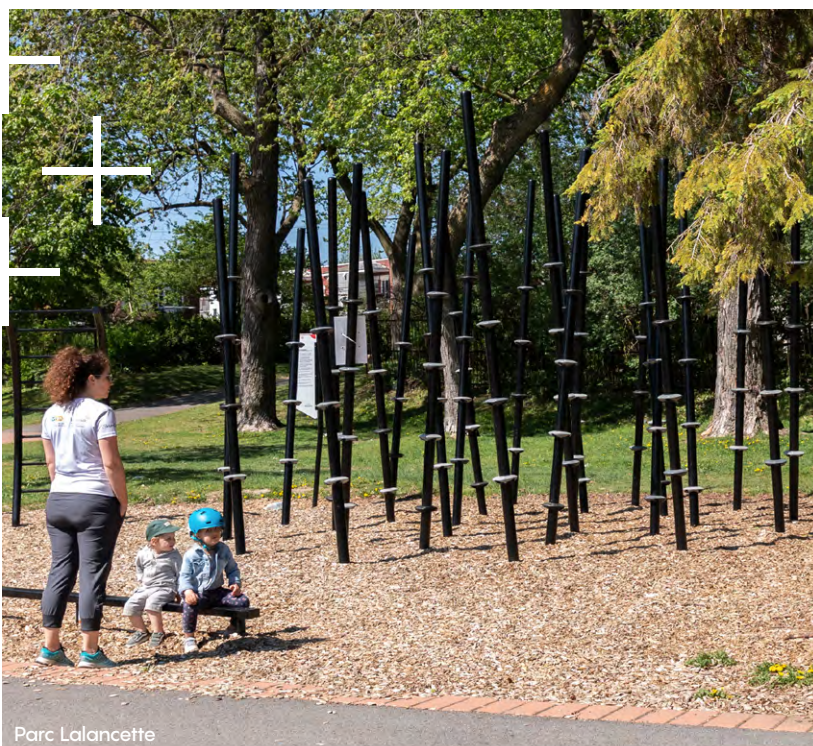
Durant la saison estivale, les camps de jour et les CPE sont de grands utilisateurs de parcs et d'espaces verts. Ils se dirigent à pied vers les parcs à proximité de leur installation. L'ouverture des chalets de parc est importante pour que leurs jeunes puissent utiliser les toilettes, étant donné qu'ils peuvent passer plusieurs heures au même endroit. Les équipements aquatiques (pataugeoires, piscines, jeux d'eau) sont parmi les plus fréquentés par ces groupes.



La pataugeoire du parc de Saint-Aloysius au printemps 2020

AIRES D'EXERCICE POUR ADOLESCENTS, ADULTES ET ÂÎNÉS

Les aires d'exercice pour adolescents, adultes et aînés ont été développées dans les dernières années et visent à fournir des occasions de pratiquer des activités physiques d'entraînement. On dénombre actuellement 8 aires d'exercice pour adolescents, adultes et aînés dans les différents secteurs de l'arrondissement. À cela s'ajoutent quelques aires d'exercice destinées aux adolescents, notamment dans les parcs Lalancette et Morgan. Les équipements sont plutôt récents et en bon état, bien que l'on remarque un déficit d'entretien de la surface du sol pour certains d'entre eux.



Parc Lalancette



Parc Saint-Donat

TERRAINS SPORTIFS

L'arrondissement a une offre variée de terrains sportifs. Plus d'une cinquantaine de terrains sont accessibles aux citoyens. Outre leur vocation première, ces terrains servent particulièrement aux organismes de loisirs qui organisent des camps jour. Que ce soit dans le cadre d'une activité libre ou dirigée, la pratique sportive et le mode de vie physiquement actif ont des effets bénéfiques sur la santé mentale et physique. Les clubs sportifs montréalais offrent aux participants des occasions de développer leur estime de soi, le travail d'équipe ainsi que des aptitudes sociales. Seulement pour les sports de balle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve compte plus d'une quinzaine d'équipes de ligues jeunesse et plus d'une centaine d'équipes de ligues d'adultes. Les terrains sont donc utilisés pendant plusieurs centaines d'heures par année.

AIRES D'EXERCICE CANIN

La principale raison d'être des aires d'exercice canin (AEC) est, pour les propriétaires canins, de pouvoir laisser leur animal de compagnie courir en toute liberté dans un espace délimité, sans déroger à la réglementation. Il faut rappeler qu'il est interdit de laisser un chien se déplacer sans laisse dans les parcs de la Ville.

Plusieurs AEC sont à la disposition des propriétaires de chien. On en compte 5 sur l'ensemble du territoire, qui sont situées dans les parcs suivants : Wolfred-Nelson, Lalancette, Félix-Leclerc, Liébert et De La Bruère. Leur superficie varie de 1 400 m² à 2 000 m². Seul le secteur de Mercier-Ouest ne dispose que de 1 AEC. Il est à noter que l'AEC du parc Saint-Donat a dû être retirée pour des raisons de sécurité, laissant un vide au centre du territoire. Les AEC sont dans un état variable et plusieurs manquent d'ombrage. La plantation d'arbres serait bénéfique et elle a été demandée par les participants aux consultations.

Bien que la demande soit grande, l'analyse de la desserte effectuée en 2010 montre que l'offre est bonne, sauf pour le secteur de Mercier-Ouest. Étant donné que l'espace dans les parcs n'est pas illimité et que l'installation peut être perçue comme une nuisance, des analyses et des consultations doivent être réalisées auprès de la population avant de pouvoir envisager de combler ce manque.





JARDINS COMMUNAUTAIRES

L'arrondissement compte 14 jardins communautaires, dont 3 dans le secteur d'Hochelaga-Maisonneuve, 6 dans Mercier-Ouest et 5 dans Mercier-Est, pour plus de 1 000 jardinets. De 11 à 250 jardiniers peuvent utiliser un jardin. La demande est forte pour ce type d'installation. Toutefois, pour le réaménagement d'un parc ou d'un espace vert, il faut garder en tête que le jardin communautaire sert à peu de gens par rapport à l'espace qu'il occupe dans un parc. À titre d'exemple, le plus grand des jardins communautaires de l'arrondissement se situe dans Hochelaga-Maisonneuve, le secteur le plus densément peuplé. Ce jardin occupe une surface d'environ 6 250 m², ce qui équivaut presque à la surface du parc qui lui est voisin, le parc de Rouen / Bennett. Il faut donc être conscient de l'empreinte au sol et bien évaluer les besoins pour de futures créations de jardins communautaires.

BOISÉS ET BIODIVERSITÉ

L'arrondissement compte 3 boisés principaux, situés dans les parcs du Boisé-Jean-Milot, Michel-Bourdon et Thomas-Chapais. Les parcs Boisé-Jean-Milot et Thomas-Chapais sont inscrits dans le répertoire des milieux naturels protégés (MNP) de la Ville de Montréal depuis 2008. En 2019, le Bureau du vérificateur général a rédigé un rapport comprenant des recommandations pour mieux les encadrer. Notamment, ce rapport stipule qu'un plan de gestion écologique annuel doit être mis en place. D'autres boisés pourraient être identifiés ou créés dans les prochaines années. Par exemple, le parc Francesca-Cabrini présente un potentiel intéressant qui devra faire l'objet de validations.

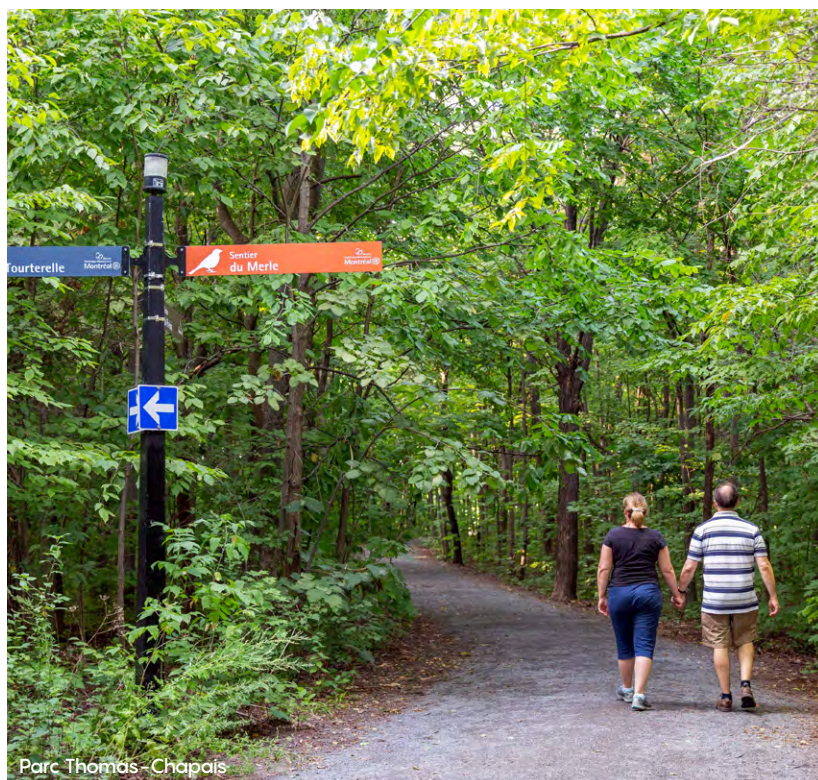
Le boisé du parc Jean-Milot est situé dans Mercier-Ouest, à la limite nord du secteur. Il comporte une biodiversité variée et un milieu humide. L'aménagement et l'entretien de ce boisé sont faits principalement par un partenariat entre l'arrondissement et le *Comité de surveillance Louis-Riel*. Les sentiers sont balisés et entretenus par ce comité. Une étude écologique a été faite en 2015 pour déterminer les végétaux présents dans le parc. Une analyse de l'état du parc et de ses aménagements serait de mise afin d'en assurer la conformité en matière d'accessibilité et de sécurité.



Parc du Boisé-Jean-Milot

Le parc Michel-Bourdon est situé dans le secteur de Mercier-Est. Le boisé couvre environ la moitié du parc. Il est principalement constitué d'une végétation dense. Son entretien est fait en collaboration par l'arrondissement et le comité citoyen *Les Amis du parc Michel-Bourdon*.

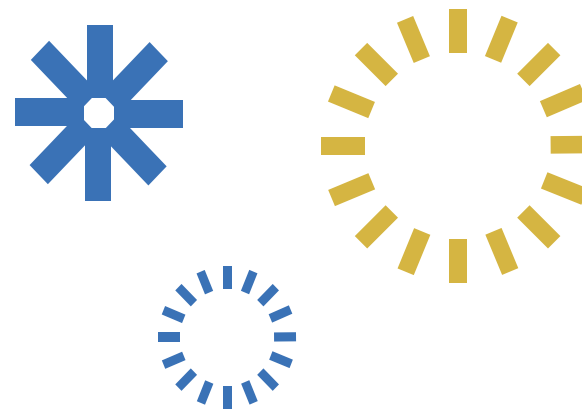
Le parc Thomas-Chapais est également situé dans le secteur de Mercier-Est. Le boisé couvre une grande partie de ce parc. Il comporte une biodiversité variée et un milieu humide. Des sentiers ont été aménagés par l'arrondissement. Le *Comité citoyen du parc Thomas-Chapais* contribue à l'entretien de ce dernier, principalement en matière de gestion de plantes envahissantes.



Parc Thomas-Chapais

La végétation et la biodiversité des parcs de l'arrondissement sont variables. Elles varient très souvent en fonction de l'âge des parcs. Les parcs les plus anciens comptent plusieurs arbres matures, dont le couvert procure fraîcheur et verdure aux usagers. C'est le cas des parcs Pierre-Tétreault, Thomas-Chapais et de la Promenade-Bellerive. Ce dernier constitue un milieu naturel riverain sensible et, par conséquent, les plantes indigènes y sont grandement favorisées. Le parc de la Promenade-Bellerive est incontestablement une interface de choix entre le fleuve et l'arrondissement, et il faut en prendre soin.

Les grands arbres et le gazon mis à part, il y a peu de diversité dans la végétation de nos parcs. La plantation d'arbustes, très populaire dans les années 1990, a été quelque peu abandonnée, faute de ressources pour les entretenir correctement et pour créer un dégagement visuel dans les parcs. Les fleurs ont également été délaissées et ne font pas partie intégrante de la composition végétale habituelle des parcs.



5

PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE



5 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR D'HOCHELAGA – MAISONNEUVE

Les limites du secteur d'Hochelaga-Maisonneuve correspondent environ à celles des quartiers du même nom. D'une superficie de 6,44 km², le secteur s'étend du chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'au boulevard de l'Assomption et à la rue Dickson. Il comprend 35 % de la population de l'arrondissement. Il se distingue par une forte densité résidentielle et commerciale ainsi que par un important pôle industriel. Comme mentionné précédemment, ce secteur est le plus densément peuplé de l'arrondissement. On y trouve également le plus haut taux de ménages locatifs et le plus faible pourcentage de ménages propriétaires. La desserte en parcs est donc importante pour combler un accès plus limité à des espaces verts privés tels que des cours arrière.

La population de ce secteur est relativement jeune : un peu plus du tiers (35 %) appartient au groupe des 20 à 34 ans. La taille des ménages y est relativement petite : plus de 80 % des ménages sont composés de 2 personnes ou moins; 50 %, d'une seule personne. On note une croissance du groupe des 0 à 4 ans (8 %) et des 5 à 9 ans (10 %). Le secteur compte 10 230 familles, dont 52 % ont des enfants.



Parc de Saint-Aloysius

LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Parcs du secteur d'Hochelaga-Maisonneuve

LÉGENDE

- Mini-parc
- Parc de voisinage
- Parc de quartier
- Place publique
- Parc linéaire
- Jardin communautaire
- Site potentiel (îlot de verdure)
- Grand parc riverain
- Limite de quartier



SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS

1 Promenade Marie-Victoire-Du Sault (Antenne Longue-Pointe)	2 Jardin communautaire Antenne Longue-Pointe	3 Parc Champêtre	4 Square Dézéry
	 	 	    
5 Parc Edmond-Hamelin	6 Parc Fernand-Gignac	7 Place Gennevilliers-Laliberté	8 Parc Hochelaga
    		   	      
9 Jardin communautaire Hochelaga	10 Parc Jacques-Blanchet	11 Parc Lalancette	12 Place Louis-Charles-Routhier
	   	           	
13 Promenade Luc-Larivée	14 Jardin communautaire Maisonneuve	15 Parc Morgan	16 Parc Napoléon-Sénécal
	 	         	
17 Parc Ovila-Pelletier	18 Parc Raymond-Préfontaine	19 Parc de Rouen / Bennett	20 Parc de Rouville
      	        	   	

Voir la légende à la page suivante.

21 Parc de Saint-Aloysius	22 Parc Saint-Clément	23 Parc Sarah-Maxwell	24 Parc Sicard
25 Place Simon-Valois	26 Parc Théodore	27 Place des Tisserandes	28 Parc Wolfred-Nelson

	Chalet de parc		Aire de jeux 2-5 ans		Patinoire		Jeux de croquet		Terrain de basketball
	Fontaine ornementale		Aire de jeux 5-12 ans		Pente à glisser		Jeux de fer		Terrain de tennis
	Monument		Circuit d'exercice		Skatepark		Terrain de pétanque		Terrain de volleyball
	Aire de pique-nique		Brumisateurs		Table de ping-pong		Terrain de shuffleboard		Piste d'athlétisme
	Accessible par des aménagements cyclables		Aire de jeux d'eau		Mur d'escalade		Terrain de rugby-football		Aire de tir à l'arc
	Aire d'exercice canin		Pataugeoire		Terrain de deck-hockey		Terrain de balle		Agriculture urbaine
	Aire de jeux à pâte		Piscine		Terrain de bocce		Terrain de soccer		

PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR

Les parcs et espaces verts d'Hochelaga-Maisonneuve représentent une superficie de 35,7 hectares, soit un ratio de 0,73 ha par tranche de 1 000 habitants. Cela est sous la moyenne de l'arrondissement (1,34 ha/1 000 hab.). Ce secteur est le seul où l'on trouve des places publiques. Celles-ci ont fait récemment l'objet d'interventions et sont donc en excellent état. Le secteur compte 3 parcs de grande taille (3ha et plus) : Raymond-Préfontaine, Lalancette et Champêtre. Ces parcs ont des équipements dans des états variables, allant d'excellent dans le cas du parc Champêtre à bon ou mauvais état pour les parcs Raymond-Préfontaine et Lalancette. Les parcs Lalancette et Morgan sont parmi les parcs les plus fréquentés, selon les résultats des consultations.

Les parcs y sont généralement plus petits, ce qui correspond au fait que ce secteur est plus fortement bâti que le reste de l'arrondissement. Le nord de la rue Hochelaga est moins bien desservi en mini-parcs. Toutefois, plusieurs parcs de voisinage contiennent des équipements à utilisation quotidienne comme des aires de jeux pour enfants. L'offre en parcs et espaces verts est donc somme toute acceptable. Cette offre pourrait être sujette à une révision selon les développements ou les redéveloppements urbains, entre autres dans la partie nord d'Hochelaga-Maisonneuve, qui est moins bien desservie.

Bien que peu de parcs soient situés au nord de la rue Hochelaga, plusieurs parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sont à distance de marche, à condition de traverser la rue Sherbrooke. Il faut également mentionner que plusieurs participants à nos consultations ainsi que certaines écoles utilisent le parc Maisonneuve (arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie) pour répondre à leurs besoins en matière de parcs.

Parc Hochelaga



On dénombre 5 parcs avec une offre variée d’équipements (5 et plus), pour tous les publics cibles. Il est nécessaire de le rappeler, une offre diversifiée est importante, car elle contribue à la vitalité et à la fréquentation des parcs, à l’adoption d’un mode de vie actif et, par ricochet, au sentiment de sécurité dans les parcs. Une analyse devra être réalisée ultérieurement afin de déterminer les espaces pouvant être désignés comme aires de jeux libres. Cela influencera le nombre de parcs offrant une offre variée, puisque plusieurs types d’activités peuvent avoir lieu dans des aires de jeux libres. Ces aires de jeux libres peuvent répondre à plusieurs fonctions ou besoins, comme ceux des camps de jour, dans le cadre d’événements ou encore pour des activités scolaires. De ces parcs, 90 % sont facilement accessibles et 80 % sont éclairés et possèdent les dégagements visuels nécessaires pour permettre de voir les gens en tous points de la rue.

Voir en **annexe 3** la carte présentant la desserte pour les différents types de parcs dans le secteur d’Hochelaga-Maisonneuve.



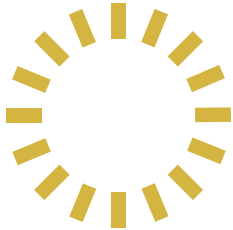
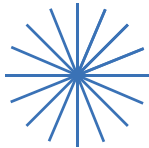
Parc Morgan

PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Le groupe des 2 à 5 ans peut profiter d’aires de jeux dans 60 % de nos parcs. L’état de ces équipements est variable, allant d’excellent à bon. Des équipements se présentent sous la forme de modules de jeux plus ou moins complexes, accompagnés de balançoires et parfois d’aires de jeux à pâte (carrés de sable). Le matériel amortisseur des aires de jeux pour enfants d’âge préscolaire est principalement le sable. Pour le groupe des 5 à 12 ans, il y a des aires de jeux dans un peu plus de 60 % de nos parcs. Celles-ci se présentent sous la forme de modules de jeux plus ou moins complexes, accompagnés de balançoires. Le matériel amortisseur de ces aires de jeux est le sable ou le paillis. Pour ces deux groupes d’âge, certaines aires de jeux ont été refaites dans les dernières années et certaines mériteraient des interventions.

TABEAU 6 DÉNOMBREMENT DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE

		Nombre
	Aire de jeux 2-5 ans	11
	Aire de jeux 5-12 ans	12





PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Les parcs du secteur d'Hochelaga-Maisonneuve comptent 12 équipements aquatiques. Le parc de Rouen / Bennett possède 1 des 2 piscines extérieures de l'arrondissement. Le parc Morgan dispose des seuls brumisateurs du secteur. Environ 60 % des parcs comprennent une installation aquatique. Les jeux d'eau sont tous relativement récents, ce qui fait en sorte que leurs conditions générales varient d'excellentes à bonnes. Pour les pataugeoires, la plupart d'entre elles ont fait l'objet de travaux au cours des dernières années afin de les rendre filtrées. La plupart sont en bon état, à l'exception de la pataugeoire du parc de Saint-Aloysius, qui est en mauvais état. La réfection de cette pataugeoire est prévue pour 2021. Les pataugeoires possèdent toutes un chalet attenant. L'état des chalets dans ce secteur est variable : certains sont très vétustes, par exemple ceux des parcs de Saint-Aloysius et Raymond-Préfontaine.



Parc Saint-Clément

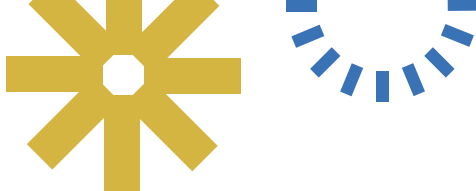
TABEAU 7 DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES
DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE

	Nombre
 Brumisateurs	1
 Jeux d'eau	6
 Pataugeoire	4
 Piscine	1

PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS

Concernant les équipements récréatifs, le secteur dispose d'une offre variée de jeux d'adresse (terrains de croquet, de pétanque, de fer à cheval et de *shuffleboard*). Les jeux d'adresse sont concentrés dans 8 parcs : les parcs Saint-Clément, Théodore, Raymond-Préfontaine, Hochelaga, Morgan, Ovila-Pelletier, Lalancette et le square Dézéry. L'état de ces équipements est très variable, allant d'excellent à mauvais. Les jeux d'adresse de 2 parcs, soit les parcs Théodore et Saint-Clément, sont en mauvais état. Le secteur dispose de 3 patinoires et d'un *skatepark*. Des interventions devront être faites pour ce *skatepark* fortement fréquenté, car il est jugé peu attrayant en raison de vandalisme, d'un manque d'entretien et de la nécessité d'y effectuer des réparations majeures.



**TABLEAU 8** DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET HIVERNAUX DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE

	Nombre
 Patinoire temporaire	5
 Pente à glisser	0
 Skatepark	1
 Table de ping-pong	3
 Terrain de bocce	0
 Terrain de croquet	3
 Terrain de fer à cheval	4
 Terrain de pétanque	22
 Terrain de shuffleboard	3

TABLEAU 9 DÉNOMBREMENT DES PLATEAUX SPORTIFS DANS HOCHELAGA-MAISONNEUVE

	Nombre
 Terrain de rugby-football	0
 Terrain de balle	3
 Terrain de soccer	5
 Terrain de basketball	2
 Terrain de tennis	0
 Terrain de volleyball	0
 Piste d'athlétisme	0
 Terrain de deck-hockey	1
 Aire de tir à l'arc	0

La superficie des parcs du secteur se prête moins au développement d'une offre aussi forte en plateaux sportifs que pour les secteurs de Mercier-Ouest et de Mercier-Est. Dans l'offre disponible, 3 parcs ont des terrains de balle : Lalancette, Raymond-Préfontaine et Saint-Clément. Le parc Théodore est le seul à offrir des terrains de soccer accessibles à tous en tout temps. Les terrains de soccer du parc Champêtre sont utilisés entre autres par l'équipe de l'Impact de Montréal. L'utilisation des terrains de ce parc est revue chaque année selon les besoins.



6

PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER-OUEST



6 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER-OUEST

Le secteur de Mercier-Ouest est compris entre le boulevard de l'Assomption, la rue Hochelaga et la rue Dickson à l'ouest et l'autoroute 25 à l'est. D'une superficie de 12 km², il est composé d'un quartier résidentiel au nord de la rue Sherbrooke et se prolonge légèrement au sud. Une partie de ce quartier résidentiel, au sud de l'avenue Souigny, se trouve enclavée entre les rues Dickson et Notre-Dame et l'autoroute 25. Ce quadrilatère est composé de 2 zones résidentielles ainsi que de zones industrielles et commerciales.

Le secteur comprend 32 % de la population de l'arrondissement, qui s'est densifiée (2,6 %) de 2011 à 2016. Ce secteur se caractérise par un vieillissement de la population : c'est là que le groupe des 65 ans et plus est le plus important dans l'arrondissement. Malgré ce fait, le groupe des 5 à 9 ans a connu une forte croissance (24 %) de 2011 à 2016. La majorité des familles ont des enfants, soit 59 %. On note également la plus forte concentration d'immigrants par rapport aux 2 autres secteurs.



Parc Francesca-Cabrini



LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Parcs du secteur de Mercier-Ouest



SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS

1 Parc de l'Ancienne-Pépinière 	2 Jardin communautaire Arc-en-sol 	3 Parc Beauclerk 	4 Parc du Boisé-Jean-Milot 
5 Parc Bossuet 	6 Jardin communautaire Cabrini (annexe) 	7 Parc Dickson / Monsabré 	8 Parc Dickson / Pierre-Bédard
9 Parc Faribault 	10 Parc Félix-Leclerc 	11 Parc Francesca-Cabrini 	12 Parc Guillaume-Couture 
13 Parc Guybourg 	14 Jardin communautaire Jacques-Charbonneau (Cabrini) 	15 Parc Jean-Amyot 	16 Parc Lady-Alys-Robi 
17 Parc De Lotbinière 	18 Jardin communautaire Louis-Hippolyte-Lafontaine (Institut) 	19 Parc Louis-Riel 	20 Parc Lucille-Teasdale

Voir la légende à la page suivante.

21 Jardin communautaire Marseille 	22 Parc Mignault	23 Jardin communautaire Monsabré 	24 Parc Olivier-Guimond 
25 Parc Pierre-Bédard 	26 Parc Radisson	27 Parc Rougemont 	28 Parc Saint-Donat 
29 Parc Thibodeau 	30 Parc T.-X.-Renaud	31 Parc du Vaisseau-d'Or 	

 Chalet de parc	 Aire de jeux 2-5 ans	 Patinoire	 Jeux de croquet	 Terrain de basketball
 Fontaine ornementale	 Aire de jeux 5-12 ans	 Pente à glisser	 Jeux de fer	 Terrain de tennis
 Monument	 Circuit d'exercice	 Skatepark	 Terrain de pétanque	 Terrain de volleyball
 Aire de pique-nique	 Brumisateurs	 Table de ping-pong	 Terrain de shuffleboard	 Piste d'athlétisme
 Accessible par des aménagements cyclables	 Aire de jeux d'eau	 Mur d'escalade	 Terrain de rugby-football	 Aire de tir à l'arc
 Aire d'exercice canin	 Pataugeoire	 Terrain de deck-hockey	 Terrain de balle	 Agriculture urbaine
 Aire de jeux à pâte	 Piscine	 Terrain de bocce	 Terrain de soccer	

PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR

Dans le secteur de Mercier-Ouest, les parcs et les espaces verts représentent une superficie de 65,65 hectares, soit un ratio de 1,51 ha d'espaces verts par tranche de 1 000 habitants. La desserte en espaces verts et en parcs est donc supérieure à la moyenne de l'arrondissement (1,34 ha/1 000 hab.). Il y a 7 parcs d'une superficie de 3 hectares ou plus, soit les parcs de l'Ancienne-Pépinière, du Boisé-Jean-Milot, Félix-Leclerc, Francesca-Cabrini, Louis-Riel, Pierre-Bédard et Saint-Donat. Ces parcs ont des équipements dans un état variable. Le parc de l'Ancienne-Pépinière, par exemple, a été réaménagé en 2019. Ses équipements sont donc en excellent état. Par contre, certains équipements des parcs Louis-Riel, Pierre-Bédard et Francesca-Cabrini sont en bon ou en mauvais état.

On dénombre dans Mercier-Ouest 8 parcs avec une offre de 5 équipements et plus⁴ s'adressant à tous les publics cibles. Par conséquent, il se peut qu'il y ait plus de parcs répondant aux critères d'une offre variée. Pour les parcs, 68 % d'entre eux sont facilement accessibles, tandis que 54 % répondent aux critères de sécurité (éclairage et visibilité en tous points de la rue). Il est à noter que 5 parcs du secteur n'ont pas de public cible, puisqu'ils ne sont pas aménagés. À ce sujet, des aménagements minimaux pourraient répondre à ce manque de vocation (ex. : poubelles, tables de pique-nique, sentiers, etc.). Concernant la desserte des parcs, on remarque que l'offre en parcs au sud de l'avenue Souigny est faible (voir la carte de la desserte en parcs). Cette partie du secteur de Mercier-Ouest est principalement desservie par 2 parcs de quartier : les parcs Rougemont et Beauclerk, dont les équipements sont en excellent état et dont l'offre s'adresse à tous les publics. La desserte en mini-parcs est plus faible dans ce secteur, mais elle est compensée par la présence d'équipements à utilisation quotidienne dans les parcs de quartier.

Voir en **annexe 4** la carte présentant la desserte pour les différents types de parcs dans le secteur de Mercier-Ouest.

PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Dans le secteur, près de 50 % des parcs ont des équipements destinés au groupe des 2 à 5 ans. Plusieurs aires de jeux ont été réaménagées ou remplacées dans les dernières années, comme au parc Saint-Donat. Toutefois, certaines autres mériteraient d'être réaménagées ou mises aux normes, notamment celles des parcs Félix-Leclerc, Olivier-Guimond et Radisson. Le matériel amortisseur des aires de jeux est principalement le sable.

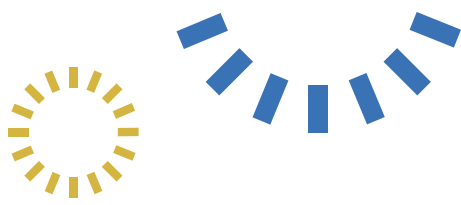
Un peu plus de 40 % des parcs comprennent des aires de jeux pour le groupe des 5 à 12 ans. Le matériel amortisseur de ces aires de jeux est le sable ou le paillis. Les aires sont majoritairement en bon état, sauf celle du parc Olivier-Guimond, qui est en mauvais état.



TABLEAU 10 DÉNOMBREMENT DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS MERCIER-OUEST

	Nombre
 Aire de jeux 2-5 ans	11
 Aire de jeux 5-12 ans	12

⁴ À noter, les aires de jeux libres n'ont pas été comptabilisées dans l'offre d'équipements.



PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Les équipements aquatiques du secteur sont principalement destinés aux enfants. Un peu plus de 30 % des parcs comptent un équipement de type pataugeoire ou jeux d'eau. Il n'y a pas de piscine ou de brumisateurs dans ce secteur. L'aménagement des aires de jeux d'eau étant plutôt récent, les équipements sont actuellement en excellent état. Concernant les pataugeoires, leur condition est généralement bonne. La plupart des pataugeoires ont fait l'objet de travaux au cours des dernières années pour y installer un système de filtration. Elles possèdent toutes un chalet attenant.

TABLEAU 11 DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES DANS MERCIER-OUEST

	Nombre
 Brumisateurs	0
 Jeux d'eau	5
 Pataugeoire	2
 Piscine	0

PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS

Le secteur de Mercier-Ouest possède une grande variété de jeux d'adresse (terrains de bocce, de croquet, de pétanque, de fer à cheval et de *shuffleboard*). On trouve des installations de ce type

dans 8 parcs : Saint-Donat, Félix-Leclerc, Jean-Amyot, Pierre-Bédard, Rougemont, Beauclerk, Louis-Riel et du Vaisseau-d'Or. Toutefois, certains de ces jeux d'adresse sont en mauvais état, particulièrement ceux des parcs Jean-Amyot et Saint-Donat. Il y a une bonne desserte en terrains de pétanque dans l'ensemble du secteur. Quelques parcs ont des équipements liés aux activités hivernales. L'état des équipements hivernaux de type patinoire est plutôt bon, comme les structures sont remises en état à chaque début de saison. Toutefois, l'état des surfaces de glisse et de patin est soumis aux aléas de la météo. Il existe un *skatepark* au parc Jean-Amyot. Des interventions devront y être faites, comme il est en mauvais état et qu'il requiert des réparations majeures.

TABLEAU 12 DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET HIVERNAUX DANS MERCIER-OUEST

	Nombre
 Patinoire temporaire	6
 Pente à glisser	2
 Skatepark	1
 Table de ping-pong	0
 Terrain de bocce	8
 Terrain de croquet	1
 Terrain de fer à cheval	6
 Terrain de pétanque	23
 Terrain de <i>shuffleboard</i>	2

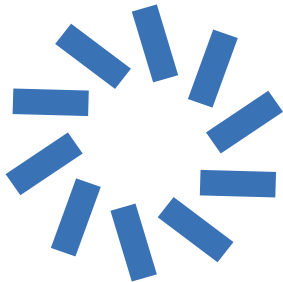
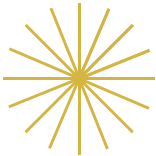
Le secteur de Mercier-Ouest se démarque par la quantité et la variété de plateaux sportifs. Notamment, le parc Louis-Riel est majoritairement occupé par des plateaux sportifs. On trouve dans le secteur des équipements uniques tels que des terrains de tennis au parc Louis-Riel, une aire de tir à l'arc au parc Pierre-Bédard, un terrain de rugby-football et une piste d'athlétisme au parc Saint-Donat et une deuxième piste d'athlétisme au parc Louis-Riel. L'aire de tir à l'arc est un héritage des Jeux olympiques de Montréal, en 1976. C'est le seul terrain de tir extérieur à Montréal. Il fait partie des atouts de l'arrondissement. Plusieurs parcs comportent des terrains de soccer, soit les parcs Rougemont, Saint-Donat, Beauclerck, Félix-Leclerc et Louis-Riel. Le secteur possède également une offre intéressante en terrains de volleyball et de basketball. Il est à noter que 2 des parcs ayant des plateaux sportifs ne possèdent pas de chalet.



Parc Louis-Riel

TABEAU 13 DÉNOMBREMENT DES PLATEAUX SPORTIFS
DANS MERCIER-OUEST

	Nombre
 Terrain de rugby-football	1
 Terrain de balle	4
 Terrain de soccer	11
 Terrain de basketball	3
 Terrain de tennis	12
 Terrain de volleyball	2
 Piste d'athlétisme	1
 Aire de tir à l'arc	1



7 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER-EST



Parc Carlos-d'Alcantara

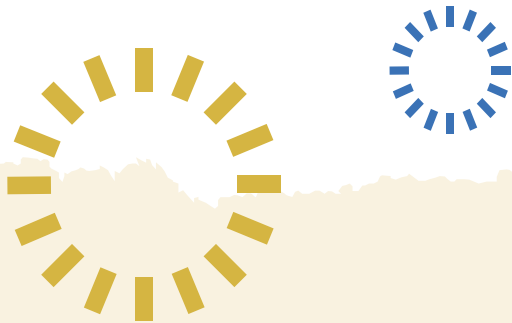
7 PORTRAIT ET ANALYSE DU SECTEUR DE MERCIER-EST

Le secteur de Mercier-Est est d'une superficie de 7 km² et s'étend de l'autoroute 25 jusqu'à la limite est de l'arrondissement, soit l'avenue Georges-V. Au sud et au nord, les limites du secteur correspondent à celles de l'arrondissement. La fonction résidentielle domine dans ce secteur, à l'exception de quelques zones commerciales. Les ménages y sont plus nombreux à être propriétaires et à habiter une maison isolée que dans les 2 autres secteurs.

Comparativement au reste de l'arrondissement, Mercier-Est a connu la plus forte densification de la population (5,41 %) de 2011 à 2016. Le groupe des 0 à 4 ans (20 %) y a affiché la plus forte croissance démographique pendant cette même période. Les 0 à 19 ans sont plus nombreux dans ce secteur que dans Hochelaga-Maisonneuve et Mercier-Ouest. Sur les 11 825 familles, 62 % ont des enfants. C'est dans ce secteur que l'on trouve la plus forte proportion de familles ayant des enfants.



Parc de la Promenade Bellerive



LOCALISATION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS

Parcs du secteur Mercier-Est



SOMMAIRE DES ÉQUIPEMENTS DANS LES PARCS

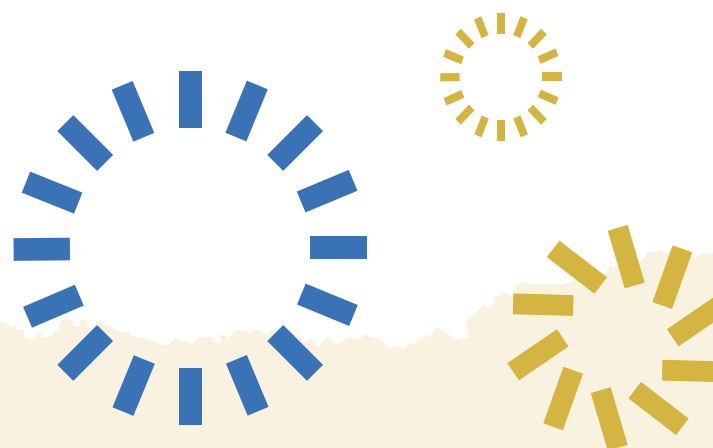
1 Parc Aubry / De Teck	2 Parc De Beaujeu	3 Jardin communautaire BP Tétreaultville	4 Parc De La Bruère
		 	        
5 Parc de la Promenade-Bellerive	6 Parc de la Capture-d'Ethan-Allen	7 Parc Carlos-D'Alcantara	8 Parc Chénier / Beaugrand
  		          	
9 Parc Clément-Jetté Nord	10 Jardin communautaire Clément-Jetté Nord	11 Parc Clément-Jetté Sud	12 Place Curatteau
   		 	
13 Parc Dupéré	14 Jardin communautaire Dupéré	15 Parc De Forbin-Janson	16 Parc Georges-V
	 		
17 Parc Germaine-Pépin	18 Parc Hector-Vinet (Ouest)	19 Parc Hector-Vinet (Est)	20 Parc Honoré-Mercier
  	 		    

Voir la légende à la page 44.

21 Allée des Infirmières	22 Parc Juliette-Huot 	23 Place Lepailleur	24 Parc Liébert 
25 Parc L.-O.-Taillon 	26 Parc Madeleine-Huguenin	27 Parc Michel-Bourdon 	28 Allée Norman-McLaren
29 Parc Pierre-Bernard 	30 Jardin communautaire Pierre-Bernard 	31 Parc Pierre-Tétreault 	32 Parc Sainte-Claire 
33 Parc Saint-Victor 	34 Site Sherbrooke / Contrecoeur	35 Jardin communautaire Souigny 	36 Parc Thomas-Chapais 

Voir la légende à la page suivante.

	Chalet de parc		Aire de jeux 2-5 ans		Patinoire		Jeux de croquet		Terrain de basketball
	Fontaine ornementale		Aire de jeux 5-12 ans		Pente à glisser		Jeux de fer		Terrain de tennis
	Monument		Circuit d'exercice		Skatepark		Terrain de pétanque		Terrain de volleyball
	Aire de pique-nique		Brumisateurs		Table de ping-pong		Terrain de shuffleboard		Piste d'athlétisme
	Accessible par des aménagements cyclables		Aire de jeux d'eau		Mur d'escalade		Terrain de rugby-football		Aire de tir à l'arc
	Aire d'exercice canin		Pataugeoire		Terrain de deck-hockey		Terrain de balle		Agriculture urbaine
	Aire de jeux à pâte		Piscine		Terrain de bocce		Terrain de soccer		



PORTRAIT GÉNÉRAL ET ANALYSE DES PARCS DU SECTEUR

Les parcs et espaces verts du secteur représentent une superficie de 81,88 hectares, soit un ratio de 1,82 ha d'espaces verts par tranche de 1 000 habitants. C'est dans ce secteur que nous trouvons la plus grande superficie d'espaces verts. Le parc de la Promenade-Bellerive, grand parc riverain sous la responsabilité du SGPMRS, a une superficie d'environ 22 ha. Ce parc est principalement voué à la contemplation et à la détente. On y trouve principalement un chalet d'accueil, une scène extérieure, le quai de la navette fluviale desservant le parc national des Îles-de-Boucherville, un duc-d'Albe aménagé, un sentier multifonctionnel ainsi que la Route verte à proximité.

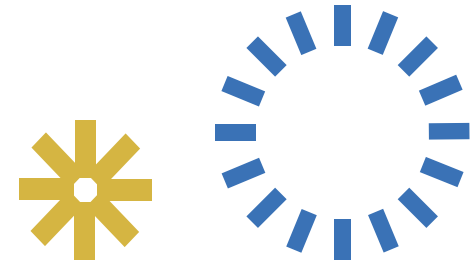


Parc de la Promenade-Bellerive

Mercier-Est compte 6 parcs d'une superficie de 3 hectares et plus, soit les parcs Carlos-D'Alcantara, Clément-Jetté Nord, Honoré-Mercier, Liébert, Pierre-Bernard et Thomas-Chapais. L'état des équipements de ces parcs est variable. Dans certains parcs, comme le parc Carlos-D'Alcantara, inauguré en 2013, leur état est excellent. Dans d'autres, comme les parcs Clément-Jetté Nord ou Pierre-Bernard, plusieurs équipements sont en mauvais état.

Au sujet de la diversité de l'offre, le secteur compte 7 parcs dotés de 5 équipements et plus⁶ et s'adressant à tous les publics cibles. Dans Mercier-Est, 64 % des parcs sont facilement accessibles et 48 % sont éclairés et possèdent les dégagements visuels nécessaires pour permettre de voir les usagers en tous points de la rue. Par ailleurs, on y dénombre 5 parcs n'ayant pas de vocation ou de public cible, compte tenu d'un déficit d'aménagement. Encore ici, les aménagements et les équipements pourraient être minimaux (ex. : poubelles, tables de pique-nique, sentiers, etc.). Concernant la desserte en parcs, plusieurs parcs de type voisinage ou parc de quartier offrent un ou des équipements à utilisation quotidienne. Cela compense la faible desserte en mini-parcs du secteur. Quelques zones de Mercier-Est sont desservies par plusieurs types de parcs, offrant ainsi une variété d'équipements. Toutefois, dans la partie nord-est, la desserte en parcs se fait par le biais de 2 parcs de quartier.

Voir en annexe 5 la carte présentant la desserte pour les différents types de parcs dans le secteur de Mercier-Est.



⁶ À noter, les aires de jeux libres n'ont pas été comptabilisées dans l'offre d'équipements.

PORTRAIT DES AIRES DE JEUX

Un peu plus de 60 % des parcs ont des aires de jeux pour les 2 à 5 ans. Les équipements se présentent sous la forme de modules de jeux, accompagnés de balançoires et parfois d'aires de jeux à pâte (carrés de sable). La plupart des équipements sont en excellent ou bon état. Quelques aires de jeux ou de jeux à pâte sont en mauvais état, c'est-à-dire celles des parcs Germaine-Pépin et Sainte-Claire. Le matériel amortisseur des aires de jeux pour enfants d'âge préscolaire est principalement le sable. Un peu plus de 50 % de nos parcs sont munis d'aires de jeux pour le groupe des 5 à 12 ans. Le matériel amortisseur pour ces aires de jeux est le sable ou le paillis. Ce type d'aire de jeux est en excellent ou bon état.

TABEAU 14 DÉNOMBREMENT DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS MERCIER-EST

	Nombre
 Aire de jeux 2-5 ans	12
 Aire de jeux 5-12 ans	10

PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Le secteur dispose d'une offre variée en équipements pour les activités aquatiques. On trouve dans un peu plus de 30 % des parcs un équipement de type pataugeoire ou jeux d'eau. Il y a également 1 piscine et 2 brumisateurs. Les jeux d'eau sont généralement en excellent état, car ce type d'équipement a été aménagé dans les dernières années. Les patageoires ont, pour la plupart, fait l'objet de travaux, notamment pour y installer un système de filtration.

Leur état est donc majoritairement bon, à l'exception de la pataugeoire du parc Saint-Victor, qui est en mauvais état. Les patageoires possèdent toutes un chalet attenant à la pataugeoire.

TABEAU 15 DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES DANS MERCIER-EST

	Nombre
 Brumisateurs	2
 Jeux d'eau	2
 Pataugeoire	4
 Piscine	1

PORTRAIT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET DES PLATEAUX SPORTIFS

Pour les équipements récréatifs, l'offre en jeux d'adresse (terrains de pétanque, de fer à cheval et de *shuffleboard*) est variée. Ces équipements se trouvent dans les parcs Pierre-Bernard, Liébert, Sainte-Claire, Thomas-Chapais, Clément-Jetté Nord, Saint-Victor, De La Bruère, Germaine-Pépin et Michel-Bourdon. Leur état est généralement bon ou excellent, sauf aux parcs Pierre-Bernard et Clément-Jetté Nord, où ils sont en mauvais état. Le secteur dispose d'une belle offre en patinoires. L'offre récréative sera bonifiée par l'ajout d'un *skatepark* prochainement.

Le secteur de Mercier-Est est doté de plusieurs plateaux sportifs. Cinq parcs comptent des terrains de balle (Liébert, Pierre-Bernard, Clément-Jetté, Saint-Victor, Honoré-Mercier) et 3 offrent des terrains de soccer (Carlos-D'Alcantara, De La Bruère et Saint-Victor). Dans l'arrondissement, Mercier-Est dispose du plus grand nombre de terrains de balle. Leur état est variable et certains sont à surveiller selon leur fréquence d'utilisation. Le secteur comprend aussi une piscine extérieure, la piscine Paul-Émile-Sauvageau.

TABLEAU 16 DÉNOMBREMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET HIVERNAUX DANS MERCIER-EST

	Nombre
 Patinoire temporaire	6
 Pente à glisser	1
 Skatepark	0
 Table de ping-pong	2
 Mur d'escalade	1
 Terrain de bocce	2
 Terrain de croquet	0
 Terrain de fer à cheval	5
 Terrain de pétanque	29
 Terrain de shuffleboard	2

TABLEAU 17 DÉNOMBREMENT DES PLATEAUX SPORTIFS DANS MERCIER-EST

	Nombre
 Terrain de rugby-football	0
 Terrain de balle	9
 Terrain de soccer	3
 Terrain de basketball	1
 Terrain de tennis	0
 Terrain de volleyball	2
 Piste d'athlétisme	0
 Aire de tir à l'arc	0



Parc Carlos-d'Alcantara

8 VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve souhaite offrir à la population des milieux de vie de qualité. Les parcs et les espaces verts font partie intégrante de ces milieux de vie, en plus de jouer un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Lieux de repos comme de rassemblement, ils sont les poumons de nos quartiers. Il nous apparaît donc essentiel de les préserver et de les mettre en valeur. L'arrondissement désire rendre ses parcs et espaces verts plus accessibles et plus attrayants pour toutes les générations.

Afin de répondre adéquatement aux préoccupations exprimées par la population lors des consultations et des instances municipales, la vision présentée ici se décline en 4 idées maîtresses :

- 1 Accroître l'accessibilité et la connectivité des parcs;
- 2 Adapter les pratiques à la transition écologique;
- 3 Enrichir les méthodes pour rendre les aménagements plus durables;
- 4 Favoriser une répartition et une diversité de l'offre d'équipements.

De ces quatre principes découlent des actions concrètes concernant autant la conception et la planification que l'aménagement et l'animation des parcs et des espaces verts.



Parc Morgan

ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ ET LA CONNECTIVITÉ DES PARCS

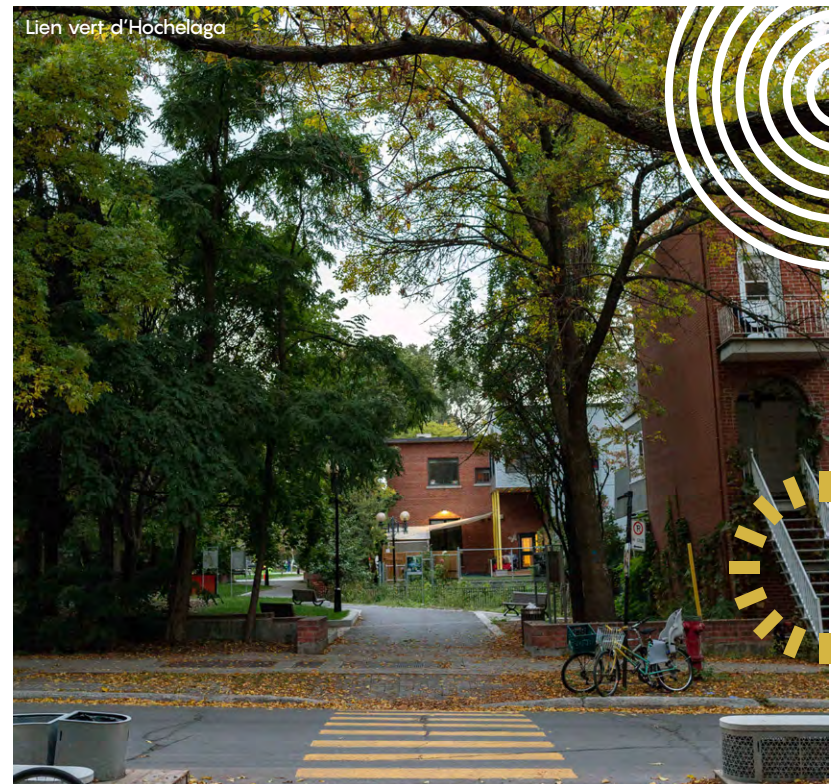
Le diagnostic met en lumière certains défis, y compris celui de l'accessibilité des parcs. Il est capital que les parcs soient accessibles à l'ensemble des citoyens, ce qui n'est pas partout le cas actuellement. Notamment, certains sentiers sont en moins bon état, certaines entrées de parc ne sont pas aménagées pour un accès universel et les parcs comptent peu d'équipements adaptés. L'accès aux parcs par des modes de transport actif doit être favorisé par une connectivité accrue à la trame cyclable.

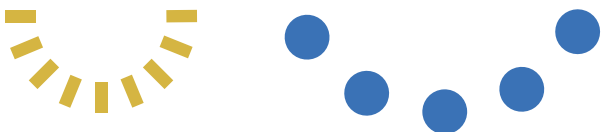
De plus, nous voulons aller plus loin afin de rendre les parcs invitants et de favoriser ainsi le sentiment d'appropriation chez les citoyens. Par leur configuration, certains parcs peuvent donner l'impression qu'ils sont des espaces privés ou exclusifs. Les parcs doivent être aménagés pour être plus attrayants, tout en favorisant le sentiment de sécurité.

Ainsi, l'aménagement des parcs devra respecter les objectifs suivants :

- Assurer l'accessibilité universelle des parcs et améliorer l'offre en équipements spécialisés pour les gens à mobilité réduite;
- Favoriser l'accès aux installations sanitaires des chalets de parc;
- Ouvrir les parcs aux résidents des quartiers en améliorant l'accès aux entrées;
- Améliorer la convivialité des aménagements et des installations;
- Augmenter la perméabilité de la trame urbaine par la création de nouveaux espaces publics et de nouveaux liens piétons et cyclables;
- Augmenter l'animation dans les parcs;

- Favoriser un aménagement polyvalent afin d'avoir un surveillant et/ou un gardien et/ou un organisme résidant dans les parcs dotés d'un chalet;
- Favoriser l'amélioration de la visibilité et de l'éclairage dans les parcs;
- Optimiser la sécurité des aménagements;
- Favoriser le sentiment d'appartenance en mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du secteur.





ADAPTER LES PRATIQUES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette reconnaît l'importance des parcs et des espaces verts dans l'environnement urbain. Ce faisant, l'arrondissement déploie depuis plusieurs années des actions pour verdir le territoire et pour augmenter et protéger sa biodiversité. Les parcs et les espaces verts agissent comme des îlots de fraîcheur. Ils contribuent à gérer les eaux de pluie et à favoriser la biodiversité en milieu urbain. Ils contribuent aussi au développement durable et à la lutte contre les changements climatiques. Nous souhaitons donc améliorer nos méthodes de construction pour qu'elles aient un minimum d'impacts négatifs sur l'environnement. Il nous apparaît également essentiel d'agir comme acteur pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques à adopter en matière de développement durable.

Pour ce principe directeur, les aménagements dans les parcs et les espaces verts devront respecter les objectifs suivants :

- Sensibiliser et informer la population sur les actions environnementales;
- Améliorer nos outils de gestion des eaux et les intégrer à nos aménagements;
- Augmenter et protéger la biodiversité;
- Favoriser et augmenter la canopée dans les parcs;
- Intégrer des zones de biodiversité et encadrer la gestion différenciée;
- Utiliser des matériaux à faible empreinte environnementale dans les aménagements;
- Ajouter des composantes compensatoires afin de balancer l'impact environnemental de nos travaux;
- Favoriser l'agriculture urbaine dans l'aménagement.



Parc Morgan

ENRICHIR LES MÉTHODES POUR RENDRE LES AMÉNAGEMENTS PLUS DURABLES

L'arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette veut assurer la durabilité de ses équipements dans les parcs et les espaces verts. Le diagnostic et l'analyse de chacun des parcs ont permis de constater que l'entretien des équipements représente un réel défi. Pour éviter qu'il subisse une dégradation prématurée et que sa vie utile soit ainsi raccourcie, un équipement doit être entretenu adéquatement. Les équipes d'entretien, étant fortement sollicitées dans divers projets, n'ont pas suffisamment de ressources financières et humaines pour réaliser un entretien approfondi et préventif. Le maintien de la qualité des aménagements et des efforts budgétaires doit donc être assuré au fil des ans. Améliorer la coordination et la collaboration favoriserait des aménagements nécessitant un entretien moins exigeant.

Pour ce principe directeur, les aménagements dans les parcs et les espaces verts devront respecter les objectifs suivants :

- Favoriser les travaux d'aménagement d'ensemble;
- Améliorer les programmes d'entretien;
- Acquérir une expertise en entretien préventif;
- Promouvoir des projets pilotes de corvées pour l'entretien du printemps et de l'automne;
- Établir des liens de communication continus et clairs entre les directions internes pendant l'ensemble des étapes des projets;
- Intégrer les différentes parties prenantes lors de la planification d'un réaménagement et se doter d'une vision collective pour le parc ou l'espace vert concerné;
- Choisir nos aménagements en tenant compte des enjeux d'entretien.



Parc Félix-Leclerc

FAVORISER UNE RÉPARTITION ET UNE DIVERSITÉ DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

L'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette souhaite faire la promotion de saines habitudes de vie en créant des environnements favorables à des modes de vie actifs. Cette volonté s'exprime, entre autres, par une meilleure répartition ainsi que par une plus grande diversité de l'offre en équipements. Cela s'inscrit également dans les démarches Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE).

Le diagnostic illustre, par exemple, que certains secteurs sont moins bien pourvus en équipements hivernaux ou en plateaux sportifs. Il faut garder en tête que l'espace est limité dans les parcs et les espaces verts. L'idée n'est pas d'en mettre partout, mais bien d'offrir des aménagements flexibles et évolutifs qui répondent aux besoins de toute la population. Dans les dernières années, les aires de jeux libres ont pris une place importante pour permettre des jeux non organisés et de nouvelles activités ainsi que pour favoriser le développement des enfants. Par leur flexibilité, ces espaces bonifient l'offre en équipements dans les parcs et doivent être considérés dans la réflexion précédant le réaménagement des parcs.

Pour ce principe directeur, les aménagements dans les parcs et les espaces verts devront respecter les objectifs suivants :

- Tenir compte des développements urbains, des courbes démographiques et des aménagements axés sur le transport collectif (TOD);
- Bonifier l'offre en équipements hivernaux en étant à l'affût des nouvelles tendances et des besoins;
- Favoriser la création ou le maintien des aires de jeux libres;
- Favoriser l'aménagement de zones de rencontre ou de détente;

- Réfléchir à l'offre disponible pour les aînés et les enfants lors du réaménagement;
- Concevoir des aménagements pour les familles (MAE) et les aînés (MADA);
- Répartir l'offre plus équitablement dans l'arrondissement, sans surcharger les parcs;
- Favoriser la création d'aménagements flexibles et écoresponsables.



Parc du Vaisseau-d'Or

9 PLAN D'ACTION ET DE PRIORISATION

MÉTHODOLOGIE DE PRIORISATION

Le plan d'action et de priorisation du Plan directeur des parcs et des espaces verts a comme objectif d'établir les interventions prioritaires. Cette priorisation des interventions a été faite en prenant notamment en compte la planification triennale 2021-2023 déjà formulée, une analyse de l'offre et des besoins, et une analyse rigoureuse de l'état des équipements dans les parcs et les espaces verts, de même qu'en appliquant un système de pointage. Le plan d'action et de priorisation sera adapté au Programme décennal d'immobilisations, récemment adopté par la Ville de Montréal.

L'analyse de l'état des parcs et des espaces verts a été formulée sous forme de fiches de parcs afin de faciliter la prise de décision. Cet état se base sur des observations faites sur le terrain à l'aide d'une grille d'évaluation ainsi que sur des validations effectuées auprès des services concernés. Les composantes ont été évaluées selon leur degré de vétusté, le tout dans le but de déterminer le risque d'incident d'un équipement et d'établir une priorisation en ce sens. Ainsi, les composantes ont été regroupées en catégories telles que l'éclairage, les équipements généraux et les équipements spécifiques. Un équipement général est entendu ici comme (liste non exhaustive) : un banc, une poubelle, une fontaine à boire ou décorative, une table, un gradin, un abri, une pergola ou un support à vélos. Un équipement spécifique est un équipement destiné au jeu, à une activité récréative ou à un sport; il peut s'agir, par exemple, d'une aire de jeux pour les 2 à 5 ans, d'un terrain de pétanque ou d'une piste d'athlétisme.

L'évaluation de chacune des composantes est effectuée à l'aide d'un système de pointage. Le résultat obtenu oriente par la suite les principales actions à entreprendre.



Parc Saint-Donat

Système de pointage

L'évaluation de l'état se fait, entre autres, en étudiant l'avancement de l'équipement dans son cycle de vie utile. Un système de pointage a été développé afin de classer les résultats des observations sur le terrain sous l'une des 3 conditions suivantes : excellente, bonne ou mauvaise. Chacune des conditions obtient une note de 0 à 10. Le calcul suivant est par la suite appliqué pour prioriser les interventions d'ensemble dans les parcs :

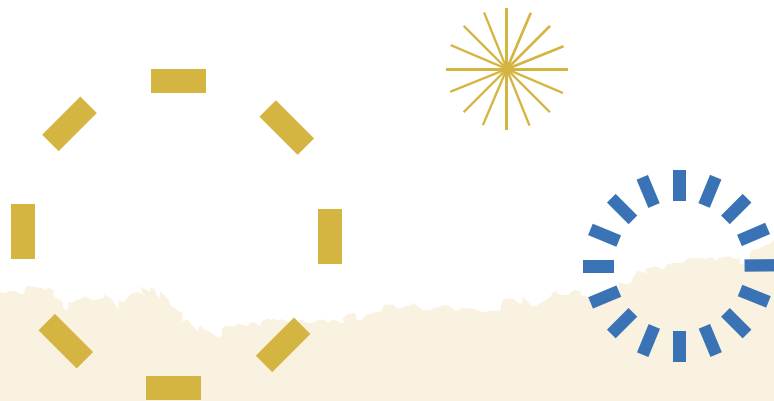
$$\frac{\text{Total des points obtenus} \times 100}{\text{Maximum des points}}$$

Les parcs obtenant une note exprimée en pourcentage de 49 % ou moins sont classés comme parcs où il faut intervenir à court terme. Ceux dont le résultat varie de 50 % à 79 % nécessitent des investissements à moyen terme et ceux dont la note est de 80 % ou plus auront besoin de travaux à long terme.

Exemple de priorisation

Dans cet exemple, le maximum de points pouvant être obtenu est de 4. Selon l'état des équipements et de l'éclairage et l'accessibilité du site, le résultat des points obtenus est de 1,12. Le calcul de la priorisation se fait selon l'équation suivante : $(1,12 \times 100) \div 4 = 28 \%$. Une intervention à court terme est donc souhaitable.

	Pointage
Accessibilité	0
Éclairage	0
Équipements généraux	0,62
Aire de jeux	0,50
Intervention	Court terme



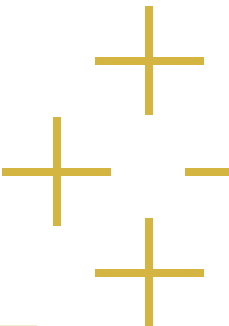
PRINCIPALES ACTIONS

Cette section présente les principales actions qui sont effectuées dans les parcs. Ces actions sont surtout faites afin de maintenir et de consolider les éléments de l'actif. Elles intègrent les objectifs exposés dans la section *Vision et principes directeurs*. La dernière action est légèrement différente des 5 autres puisqu'elle a pour but de développer de nouveaux espaces verts ou de nouveaux parcs.



Parc Morgan

- ① **La réfection** vise à réparer une surface ou un équipement qui est en moins bon état ou vétuste, mais qui a le potentiel de répondre encore adéquatement aux besoins de la population.
- ② **L'entretien** s'effectue de manière continue dans le temps. Cette action comprend également les interventions ponctuelles pour de l'entretien préventif ou plus soutenu.
- ③ **Le remplacement** vise à changer un équipement en mauvais état. Cet équipement ne peut plus répondre aux besoins de la population en raison de sa détérioration.
- ④ **La mise aux normes** s'effectue notamment dans le cas d'un équipement désuet ou dangereux. La désuétude d'un équipement est souvent due à sa vétusté. Cette action peut comprendre le remplacement d'une partie ou de l'entièreté de l'équipement. Elle a pour but de rendre un équipement conforme aux normes actuelles.
- ⑤ **Le réaménagement** a comme objectif de réorganiser un parc ou de le remettre à neuf. Il concerne un ensemble d'équipements ou la totalité des équipements d'un parc.
- ⑥ **L'aménagement** vise le développement de nouveaux espaces verts ou de parcs selon les besoins. L'aménagement prend en compte, entre autres, les besoins en verdissement et la protection des milieux naturels et humides.



PHASAGE DU PLAN

Cette section explique le phasage global du plan, illustré dans un tableau en **annexe 6**. Le phasage est établi en fonction de l'état de l'ensemble des équipements généraux et spécifiques et des installations d'éclairage d'un parc. Il est à noter que le phasage ne prend pas en compte la capacité de réalisation financière et humaine. Des choix devront être faits en ce sens pour maintenir et améliorer notre actif en parcs et en espaces verts.

En parallèle, un inventaire des interventions ponctuelles, figurant en **annexe 7**, a été réalisé afin de cibler les équipements qui nécessitent une intervention à court terme, indépendamment du moment prévu pour le réaménagement complet du parc. Ces équipements sont rendus ou quasi rendus à leur fin de vie utile et doivent être remplacés à court terme. Par exemple, un module de jeu pourrait faire l'objet d'un remplacement parce que jugé dangereux, sans que le parc où il se trouve, nécessite rapidement un réaménagement complet.



Parc Raymond-Préfontaine

Court terme (de 0 à 3 ans)

La phase à court terme concentre les interventions à faire dans les 3 prochaines années. Son objectif est d'éliminer le risque d'incident. Les parcs prévus dans cette phase sont pourvus d'équipements ou de mobilier endommagés et d'équipements ayant besoin d'une rapide mise aux normes. Ces parcs sont globalement en moins bon état que les autres parcs et un réaménagement complet est à envisager. Une priorisation des interventions devra être faite selon les ressources humaines et financières disponibles et le niveau de dangerosité des installations.

Moyen terme (de 3 à 5 ans)

Cette phase vise à consolider l'actif en parcs et en équipements. Les parcs classés dans cette phase ont besoin d'interventions en raison de l'état de leurs équipements, mais pas de manière urgente. L'état des équipements y est très variable. Ce sont des parcs dont il faut assurer un entretien plus approfondi afin de prolonger la durée de vie des équipements. Leur réaménagement serait souhaitable dans quelques années.

Long terme (5 ans et plus)

La phase à long terme vise des parcs qui sont présentement en bon état et qui ne présentent pas de besoin particulier lié à leur condition. Ces parcs pourraient être des candidats adéquats pour une analyse plus poussée des besoins des 3 quartiers de l'arrondissement et pour l'accueil de nouveaux équipements. L'entretien doit y être fait en continu et des actions d'entretien approfondi peuvent être souhaitables.



À développer

Les parcs et les espaces verts désignés comme étant à développer présentent un potentiel intéressant. Le moment pour y faire des aménagements n'a pas été prédéterminé, puisqu'il dépend de plusieurs critères, incluant les opportunités et les besoins. Ces espaces serviront à bonifier l'offre sur le territoire en parcs et en espaces verts selon les analyses et consultations qui seront faites au moment de leur planification.



Parc Aubry / De Teck

ENJEUX ET DÉFIS

Considérant que plusieurs années se sont écoulées depuis le dernier plan directeur pour les parcs, il est important de mettre en place des outils pour opérationnaliser les principes directeurs mis de l'avant par les acteurs consultés lors de l'élaboration du plan. **Les outils qui visent à réduire les freins à la réussite du plan ont été nommés par les parties prenantes; ce sont :**

- L'optimisation de la planification des interventions, de l'entretien ainsi que du remplacement des installations électriques;
- L'efficacité de la communication;
- L'intégration de pratiques favorisant la transition écologique;
- La gestion de parcs ayant une gouvernance externe à l'arrondissement.

Des ressources humaines et financières devront être mises en place afin de développer et administrer des outils pour les différentes équipes ayant des responsabilités liées aux parcs et aux espaces verts. À ce sujet, des réflexions ont été entamées dans le cadre de la rédaction de ce plan et continueront dans les prochaines années.

Optimisation de la planification

Planification des interventions

Il a été soulevé à plusieurs reprises, lors de la consultation des divisions concernées, qu'une planification rigoureuse et concertée permet de maximiser les ressources financières et humaines, tout en accélérant le processus de mise à niveau et de développement de nos installations. La planification permet aussi d'être à l'affût d'occasions de subventions, de demandes de budgets et de besoins en ressources supplémentaires.

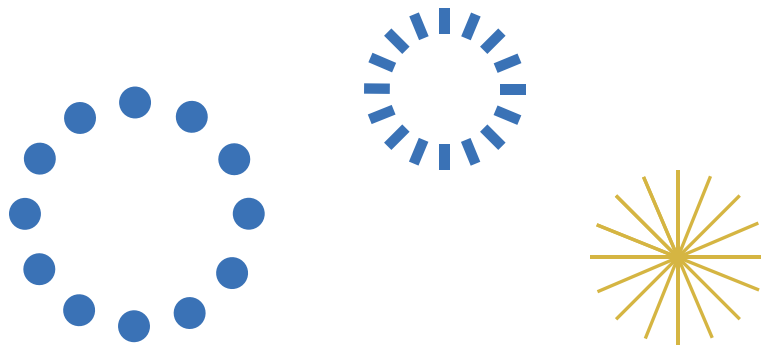
L'élaboration du plan directeur est une première étape incontournable pour atteindre cet objectif. Le plan directeur comporte entre autres des fiches dans un document complémentaire faisant état de l'ensemble de l'actif. Celles-ci seront utiles pour prioriser les aménagements et réaménagements à venir. Le document complémentaire sera la pierre angulaire d'un processus d'optimisation de la planification.

Outre la planification des interventions dans les parcs, une attention particulière doit être portée à la planification de l'entretien et du remplacement de nos installations électriques.

Planification de l'entretien

Dans un souci de développement durable, une planification rigoureuse de l'entretien de nos infrastructures doit être mise sur pied. Un tel programme d'entretien permet de maintenir et prolonger la durée de vie des installations, en plus d'éviter des interventions d'urgence qui bousculent la planification établie.

Cette action réduit la quantité de ressources utilisées et, par conséquent, contribue à diminuer notre empreinte environnementale. Ici aussi, la planification devra être confrontée aux capacités humaines et financières, et à partir de cet exercice, une priorisation devra être faite en collégialité avec les différentes divisions.





Les manques trouvés permettront encore une fois d'être à l'affût des occasions de subventions, des programmes de stages, etc. Des idées sont présentées ci-dessous pour guider les actions. Il est souhaité que ces idées soit mis en place d'ici 3 ans.

L'une des méthodes privilégiées consiste à utiliser une grille d'observation pour évaluer l'état des équipements. Les observations doivent être faites de manière méthodique, suivant un calendrier précis. La réalisation de 2 types d'observation est recommandée : une observation exhaustive et une autre abrégée. L'observation exhaustive vise à relever les déficiences et à prévenir les incidents. Elle doit être faite en début et en fin de saison. Cette fréquence permet de valider l'état des équipements et de planifier l'année suivante. L'observation abrégée, quant à elle, doit être faite de manière hebdomadaire ou mensuelle à l'aide d'une grille simple et rapide à remplir. Elle permet de prévenir et de réagir vite advenant une réparation inattendue.

Pour faciliter le travail des équipes, l'application des grilles doit se faire de pair avec de la formation. Celle-ci permet aux équipes d'actualiser leurs connaissances en vue de valider la conformité de nos installations avec les normes en vigueur. Ce type de validation vise à réduire le risque d'incident. En supplément, la détermination des équipements les plus sollicités permettrait de cibler les équipements ayant besoin d'un entretien plus soutenu.

La création d'un programme d'entretien plus approfondi est également indispensable. Ce programme est complémentaire aux grilles d'observation. Il permet de maintenir nos équipements en bon état et de les réparer progressivement. Cela a pour effet d'optimiser et de répartir les investissements dans le temps. Ce programme nécessite de l'expertise qualifiée, par exemple en menuiserie et peinture, dans l'équipe de la voirie ou dans celle des parcs et horticulture.

Planification du remplacement des installations électriques

Une attention particulière doit être portée à l'état des installations électriques par l'élaboration d'une stratégie visant le remplacement des équipements désuets ou présentant des risques d'incidents. Cela consiste à établir un inventaire détaillé et rigoureux des installations électriques dans le but de préparer un programme de remplacement. La priorisation se fera en fonction des risques d'incidents, de la technologie d'éclairage utilisée (sodium) et de la désuétude. Évidemment, cette stratégie sera développée en partenariat avec la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage, et ce, idéalement dans un délai de 3 ans.



Parc Rougemont

Efficacité de la communication

Parmi les plus gros défis que l'élaboration du plan a mis en lumière figurent le manque d'outils de transfert d'information et les enjeux de communication. Devant ces défis, il est essentiel de mettre en place des outils pour faciliter la gestion de l'information et la communication. Ceux-ci doivent être développés en collaboration avec les autres divisions. La première étape consiste à établir une base de données commune pour favoriser les échanges et à élaborer une politique interne encadrant ces échanges. Cela facilitera le transfert de l'information lors de changements de personnel.

Intégration de pratiques favorisant la transition écologique

L'aménagement et le réaménagement de nos parcs sont des occasions pour l'arrondissement de s'adapter aux nouvelles réalités environnementales. C'est pourquoi il est essentiel d'encourager la réflexion sur cette question et de mettre en place des pratiques favorisant la transition écologique. Cela doit être fait en cohérence avec les politiques et plans de la Ville à cet égard, le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal ainsi que les recommandations formulées par le Vérificateur général de la Ville de Montréal dans son rapport annuel de 2019 concernant les milieux naturels. Lors des différentes consultations, les acteurs ont tous souligné l'importance d'adapter les pratiques à la transition écologique. C'est pourquoi l'arrondissement souhaite se donner des lignes directrices pour orienter les architectes paysagistes et les responsables de l'entretien. La formation est désignée comme un élément clé pour atteindre cet objectif. Cette transition repose aussi sur la collaboration avec nos partenaires à l'interne dotés d'expertises spécifiques comme le Service de l'eau et le Bureau de la transition écologique et de la résilience, à la Ville centre, et l'équipe de verdissement de l'arrondissement.

Amélioration de la connaissance de nos milieux naturels

Les pratiques développées visent à répondre aux principes directeurs de ce plan. Notamment, et suivant les recommandations du Vérificateur général, les parcs Thomas-Chapais et du Boisé-Jean-Milot font l'objet d'une étude à l'aide d'audits écologiques de la végétation et de la faune. De plus, un plan annuel de gestion écologique de ces parcs va être élaboré. Ces audits sont développés en collaboration avec le SGPMRS, qui a le mandat de mettre en place une stratégie visant à atteindre la cible de 10 % de milieux naturels protégés, fixée par le Schéma d'aménagement et de développement.



Parc du Boisé-Jean-Milot



Formation en continu

Des formations sont requises pour les équipes ayant à intervenir dans les parcs afin qu'elles connaissent les pratiques innovantes et puissent les appliquer. Notamment, le recours aux phytotechnologies comme stratégie de plantation est une solution intéressante à intégrer dans la planification des aménagements de surfaces végétalisées. Les phytotechnologies sont des ouvrages ou des procédés axés sur les plantes pour résoudre des problèmes environnementaux. Elles s'appliquent à différentes situations, par exemple la sélection d'espèces végétales ayant la capacité de s'adapter à la sécheresse, grâce à la biorétention des eaux de pluie, ce qui permet de réduire les îlots de chaleur ou de réhabiliter des sols. Les phytotechnologies présupposent une diversification des plantations selon leur fonction dans les environnements et leur complémentarité. Cette technologie a le potentiel de rendre nos écosystèmes en milieu urbain plus résilients.

Gestion des eaux pluviales

Nos réseaux de captation des eaux pluviales sont de plus en plus mis à rude épreuve lors d'épisodes de pluie exceptionnelle, et la minéralisation des surfaces accentue ce phénomène. Les parcs et les espaces verts présentent des occasions de résoudre ce type de problème en pouvant capter les eaux de surface. L'arrondissement évalue la possibilité de réaliser un premier projet de ce type au parc Pierre-Bédard, dont le secteur résidentiel adjacent est souvent affecté par cette situation.

La planification intégrée de la gestion des eaux pluviales doit faire partie de la réflexion lors de l'aménagement des parcs. Une solution au rejet à l'égout doit être priorisée lors de la minéralisation de surfaces pour éviter d'accentuer ce problème, tel que le prévoit la réglementation. Le projet de noues végétalisées qui captent les eaux de ruissellement, au nouveau skatepark du parc Honoré-Mercier, en fournit un bon exemple. Ce projet étant une première, il va servir à tester ce type d'infrastructure et à bonifier les conceptions futures.



Parc Honoré-Mercier

Gestion de parcs ayant une gouvernance externe à l'arrondissement

Lors de l'aménagement ou du réaménagement d'un parc, les responsables de la conception doivent prendre en considération le milieu environnant et, dans certains cas, le fait que le parc en question n'est pas de la compétence de l'arrondissement. Cette réalité soulève des enjeux de planification et d'intégration aux projets. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir une période de consultation et de réalisation pour le plan d'ensemble du secteur visé par le projet.



La halte Bellerive, située au parc de la Promenade-Bellerive

Par exemple, le parc de la Promenade-Bellerive, qui partage ses frontières avec 5 parcs de l'arrondissement, relève du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS). Considérant l'engouement pour ce parc, l'arrondissement souhaite analyser l'offre en équipements des parcs et espaces verts de tout le secteur. Compte tenu des besoins manifestés dans les consultations et de la densification de Mercier-Est, un plan d'ensemble est tout à fait à propos pour encadrer le développement des parcs avoisinant le parc de la Promenade-Bellerive. Cette planification spécifique ne vise pas uniquement le parc de la Promenade-Bellerive. Toutefois, si une planification doit être réalisée pour ce parc, elle le sera en étroite collaboration avec le SGPMRS, qui en est responsable, et en complémentarité avec la vision du parc. Rappelons que ce parc est voué à la détente et à la contemplation.

De plus, considérant l'emplacement exceptionnel du site, un processus d'évaluation et de réflexion est en cours pour développer, au parc de la Promenade-Bellerive, un projet qui donnera un accès au fleuve et permettra des activités aquatiques. Il s'agit du seul espace public offrant une vue sur le fleuve entre le Vieux-Port de Montréal et la limite est de Montréal-Est. L'exercice de réflexion sera fait avec plusieurs partenaires, incluant le Port de Montréal.



Parc de la Promenade-Bellerive

SUIVI DU PLAN

Un comité formé des principaux intervenants de l'arrondissement sera mis en place pour assurer le suivi du plan. Ce suivi se fera graduellement, selon les projets mis en place. Un court bilan de l'avancement du plan sera fait annuellement par le comité. La population en sera informée. Les citoyens et les partenaires pourraient être consultés ponctuellement, selon la portée des projets.



Atelier d'idéation ayant précédé le réaménagement du parc Lalancette

Les **fiches de parcs**, principaux outils de ce plan, seront partiellement revues chaque année, selon l'avancement des projets et l'état des équipements. Ce sont des outils dont nous nous sommes dotés pour assurer le suivi.

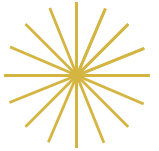
TABLEAUX DES INTERVENTIONS PONCTUELLES À PRIORISER

Les tableaux présentés en **annexe 7** ont été créés afin de mieux cibler les interventions ponctuelles à réaliser à court terme. Ces interventions ciblent un équipement en particulier, qui arrive ou est arrivé en fin de

vie utile, sans que l'ensemble du parc soit nécessairement à réaménager. Ces tableaux seront mis à jour au fur et à mesure que les interventions seront réalisées ou que de nouveaux besoins se feront sentir.

Voir en **annexe 7** les tableaux suivants :

- **Tableau 18** : Inventaire des interventions ponctuelles à prioriser pour les équipements
- **Tableau 19** : Inventaire des interventions ponctuelles à prioriser pour les installations électriques



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Les tableaux présentés en **annexe 6** ont été créés afin d'illustrer les priorités de réaménagement ou de développement de l'arrondissement selon, principalement, l'état et les besoins de chacun des secteurs. Ces tableaux sont évolutifs.

Voir en **annexe 6** les tableaux suivants :

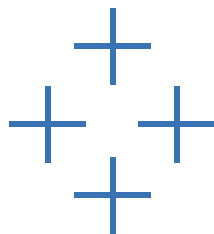
- **Tableau 20** : Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Hochelaga-Maisonneuve
- **Tableau 21** : Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Mercier-Ouest
- **Tableau 22** : Récapitulatif de la priorisation des interventions dans Mercier-Est

FICHES DE PARCS

Afin de faire un portrait détaillé de la situation de nos parcs, plusieurs fiches ont été créées. Il est possible de les consulter dans un document complémentaire, accessible en **cliquant ici**.



BIBLIOGRAPHIE ET RÉFÉRENCES



AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL (2010).

L'accessibilité aux parcs et aux installations sportives pour les familles montréalaises — Volet 1 : Étude géomatique, (Consulté le 15 janvier 2020).

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL.

Guide loisir sport, (Consulté en novembre 2020).

CHAIRE SUR LE CONTRÔLE DE LA CROISSANCE DES ARBRES.

Repenser le reboisement — Guide stratégique pour l'augmentation de la canopée et de la résilience de la forêt urbaine de la région métropolitaine de Montréal, (Consulté le 2 décembre 2020).

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (2018).

Carte de la défavorisation.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Normes et procédures, ministère de l'Éducation, (Consulté le 18 novembre 2020).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Guide des aires de jeux, (Consulté le 18 novembre 2020).

JARDIN BOTANIQUE.

Le parcours des phytotechnologies, (Consulté le 19 novembre 2020).

MIAUX, Sylvie, et Romain ROULT (2016).

Aménager des espaces favorables au loisir, au sport et au tourisme, 378 pages (collection Temps libre et culture).

PAQUIN, Sophie (2006).

La dynamique des facteurs psychosociaux du sentiment d'insécurité en milieu urbain, Université du Québec à Montréal, doctorat en études urbaines.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le Grand Dictionnaire terminologique*, (Consulté le 20 décembre 2019).

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2019).

Guide des immeubles — supplément 1 : indicateurs de l'état des immeubles, section 2, (Consulté le 21 octobre 2020).

SOUBRIER, Robert (2000).

Planification, aménagement et loisir, 2^e édition, 520 pages (collection Temps libre et culture).

STATISTIQUE CANADA.

Recensement de 2016, (Consulté le 20 novembre 2019).

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

Rapport annuel du vérificateur général, section 4.2 : « Protection des milieux naturels », (Consulté le 25 novembre 2020).

VILLE DE SAINT-AMABLE.

(Consulté le 6 janvier 2020).

VILLE DE MONTRÉAL.

Profil sociodémographique (Recensement 2016) : Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, édition mai 2018.

VILLE DE MONTRÉAL (2018).

Plan directeur du sport et du plein air urbain.

VILLE DE MONTRÉAL (2016).

Politique de l'enfant.

VILLE DE MONTRÉAL (2016).

Plan Montréal durable 2016-2020.

VILLE DE MONTRÉAL (2014).

Plan d'action régional Montréal physiquement active.

VILLE DE MONTRÉAL (2019).

Plan directeur des parcs et espaces verts 2019-2024, arrondissement du Sud-Ouest.

VILLE DE MONTRÉAL.

Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales, (Consulté le 18 novembre 2020).

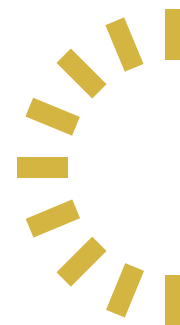


TABLEAU 23 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

HOCHELAGA - MAISONNEUVE	Parc	Typologie de parc	Présence d'installations	État des installations des sentiers	État des installations des tours
	Promenade Marie-Victoire-Du Sault	Parc linéaire	●	●	
	Parc Champêtre	Parc de quartier	●		●
	Square Dézéry	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Edmond-Hamelin	Mini-parc	●	●	
	Parc Fernand-Gignac	Parc linéaire			
	Place Gennevilliers-Laliberté	Place publique	●	●	
	Parc Hochelaga	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Jacques-Blanchet	Mini-parc	●	●	
	Parc Lalancette	Parc de quartier	●	●	●
	Place Louis-Charles-Routhier	Mini-parc			
	Promenade Luc-Larivée	Parc linéaire	●	●	
	Parc Morgan	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Napoléon-Sénécal	Mini-parc	●	●	
	Parc Ovila-Pelletier	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Raymond-Préfontaine	Parc de quartier	●	●	●
	Parc de Rouen / Bennett	Parc de voisinage	●	●	
	Parc de Rouville	Mini-parc			
	Parc de Saint-Aloysius	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Saint-Clément	Parc de voisinage	●	●	●
	Parc Sarah-Maxwell	Mini-parc	●	●	
	Parc Sicard	Mini-parc			
	Place Simon-Valois	Place publique	●	●	●
	Parc Théodore	Parc de voisinage	●	●	
	Place des Tisserandes	Place publique	●	●	
	Parc Wolfred-Nelson	Parc linéaire			

● Excellent
 ● Bon
 ● Mauvais

TABLEAU 23 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (SUITE)

MERCIER – OUEST	Parc	Typologie de parc	Présence d'installations	État des installations des sentiers	État des installations des tours
	Parc de l'Ancienne-Pépinère	Parc de quartier	●	●	
	Parc Beauclerk	Parc de voisinage	●	●	
	Parc du Boisé-Jean-Milot	Parc de quartier			
	Parc Bossuet	Mini-parc			
	Parc Dickson / Monsabré	Site potentiel			
	Parc Dickson / Pierre-Bédard	Site potentiel			
	Parc Faribault	Site potentiel			
	Parc Félix-Leclerc	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Francesca-Cabrini	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Guillaume-Couture	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Guybourg	Mini-parc			
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	●	●	●
	Parc Lady-Alys-Robi	Parc de voisinage			
	Parc De Lotbinière	Mini-parc			
	Parc Louis-Riel	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Lucille-Teasdale	Parc linéaire			
	Parc Mignault	Mini-parc			
	Parc Olivier-Guimond	Mini-parc			
	Parc Pierre-Bédard	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Radisson	Parc de voisinage			
	Parc Rougemont	Parc de voisinage	●	●	●
	Parc Saint-Donat	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Thibodeau	Mini-parc	●	●	
	Parc T.-X.-Renaud	Parc linéaire			
	Parc du Vaisseau-d'Or	Parc de voisinage	●	●	●



TABLEAU 23 INVENTAIRE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (SUITE)

MERCIER – EST	Parc	Typologie de parc	Présence d'installations	État des installations des sentiers	État des installations des tours
	Parc Aubry / De Teck	Site potentiel			
	Parc De Beaujeu	Mini-parc			
	Parc De La Bruère	Parc de voisinage	●	●	
	Parc de la Capture-d'Ethan-Allen	Site potentiel			
	Parc Carlos-D'Alcantara	Parc de quartier	●	●	
	Parc Chénier / Beaugrand	Site potentiel			
	Parc Clément-Jetté Nord	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Clément-Jetté Sud	Parc de voisinage			
	Place Curatteau	Parc linéaire	●	●	
	Parc Dupéré	Parc de voisinage			
	Parc De Forbin-Janson	Parc linéaire	●	●	
	Parc Georges-V	Site potentiel			
	Parc Germaine-Pépin	Mini-parc			
	Parc Hector-Vinet (Ouest)	Mini-parc			
	Parc Hector-Vinet (Est)	Mini-parc			
	Parc Honoré-Mercier	Parc de quartier			
	Allée des Infirmières	Parc linéaire	●	●	
	Parc Juliette-Huot	Mini-parc	●	●	
	Place Lepailleur	Mini-parc			
	Parc Liébert	Parc de quartier	●	●	●
	Parc L.-O.-Taillon	Parc de voisinage	●	●	●
	Parc Madeleine-Huguenin	Site potentiel			
	Parc Michel-Bourdon	Parc de voisinage	●	●	
	Allée Norman-McLaren	Parc linéaire	●	●	
	Parc Pierre-Bernard	Parc de quartier	●	●	●
	Parc Pierre-Tétreault	Parc de voisinage	●	●	
	Parc Sainte-Claire	Mini-parc	●	●	
	Parc Saint-Victor	Parc de voisinage	●	●	●
	Parc Thomas-Chapais	Parc de quartier	●	●	

TABEAU 24 LISTE DES CONSTRUCTIONS (CHALETS, ABRIS, PAVILLONS DES BAIGNEURS)

Chalet	Vétusité (%)	Salle commune	Toilettes	Organisme
Chalet du parc Jean-Amyot	6	●	●	●
Chalet Duquesne	27	●	●	●
Chalet du parc Pierre-Bédard	89	●	●	●
Chalet du parc Morgan	57	●	●	●
Chalet du parc Saint-Victor	55	●	●	
Chalet du parc Lalancette	11	●	●	●
Chalet du parc Raymond-Préfontaine	58		●	
Chalet du parc Beauclerk	95	●	●	
Chalet du parc De La Bruère	32		●	
Chalet du parc Pierre-Bernard	32	●	●	
Chalet du parc Rougemont	6	●	●	●
Chalet du parc Théodore	66	●	●	
Chalet du parc de Saint-Aloysius	100	●	●	●
Chalet du parc Jacques-Blanchet	33	●	●	●
Chalet du parc Saint-Clément	4	●	●	●
Chalet du parc Sainte-Claire	42			●
Pavillon des baigneurs L.-O.-Taillon (Paul-Émile-Sauvageau)	5	●	●	
Pavillon des baigneurs Maisonneuve	78		●	
Chalet principal du parc Thomas-Chapais	36	●		●
Chalet satellite du parc Thomas-Chapais	32		●	●
Chalet du parc du Vaisseau-d'Or	15		●	●
Chalet du parc Carlos-D'Alcantara	11	●	●	
Chalet du parc de la Promenade-Bellerive	22	●	●	●
Chalet du parc Félix-Leclerc	0	●	●	●
Abris ouvert, parc Hochelaga	37			
Abri fermé, parc Honoré-Mercier	68			
Abri du parc Dupéré (ex-vespasienne)	100			

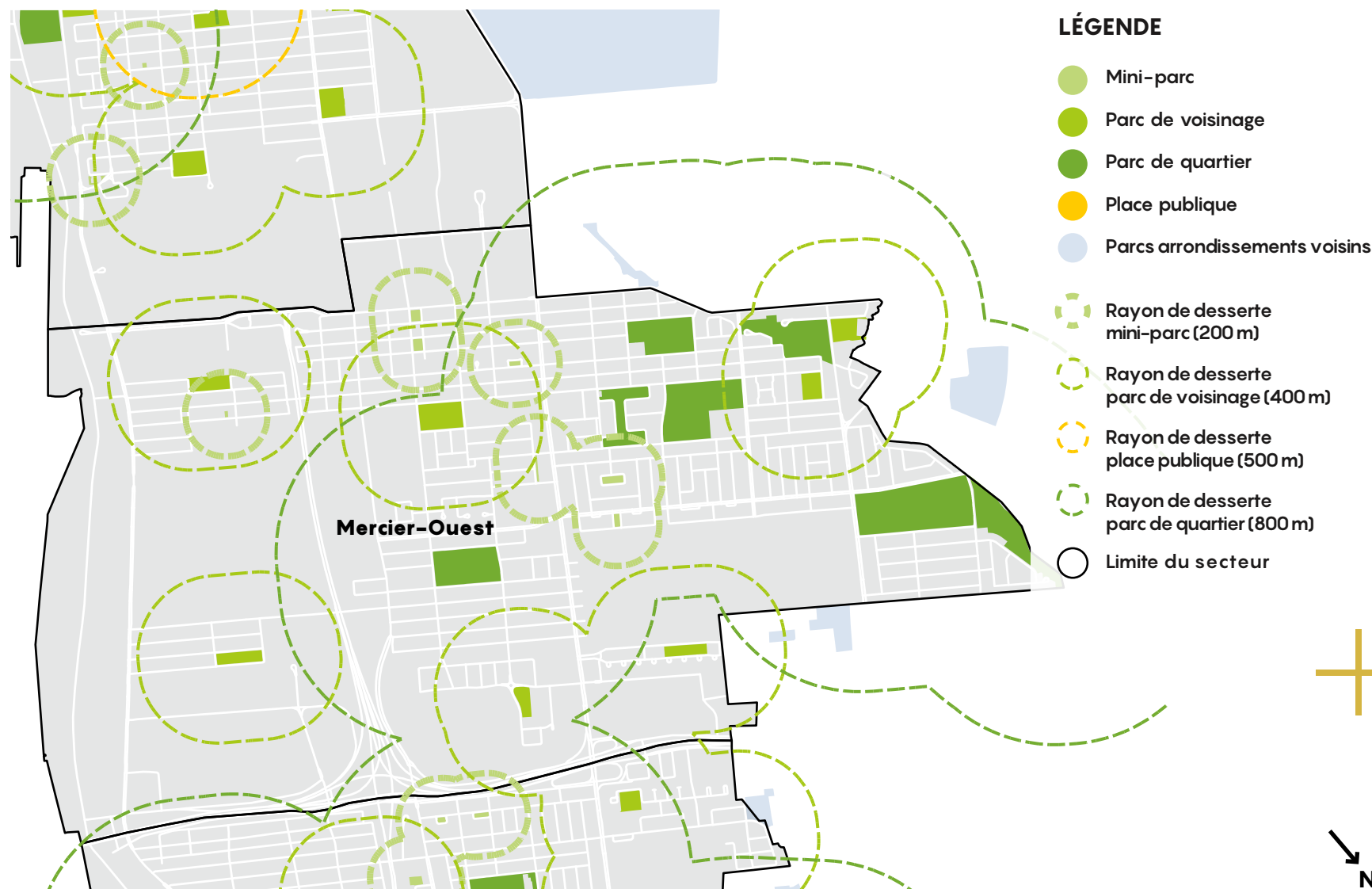
ANALYSE DE LA DESSERTE DES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCS DU SECTEUR D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE

LÉGENDE

- Mini-parc
- Parc de voisinage
- Parc de quartier
- Place publique
- Parcs arrondissements voisins
- Rayon de desserte mini-parc (200 m)
- Rayon de desserte parc de voisinage (400 m)
- Rayon de desserte place publique (500 m)
- Rayon de desserte parc de quartier (800 m)
- Limite du secteur



ANALYSE DE LA DESSERTE DES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCS DU SECTEUR DE MERCIER-OUEST



ANALYSE DE LA DESSERTE DES DIFFÉRENTS TYPES DE PARCS DU SECTEUR DE MERCIER-EST

LÉGENDE

- Mini-parc
- Parc de voisinage
- Parc de quartier
- Place publique
- Parcs arrondissements voisins
- Rayon de desserte mini-parc (200 m)
- Rayon de desserte parc de voisinage (400 m)
- Rayon de desserte place publique (500 m)
- Rayon de desserte parc de quartier (800 m)
- Limite du secteur

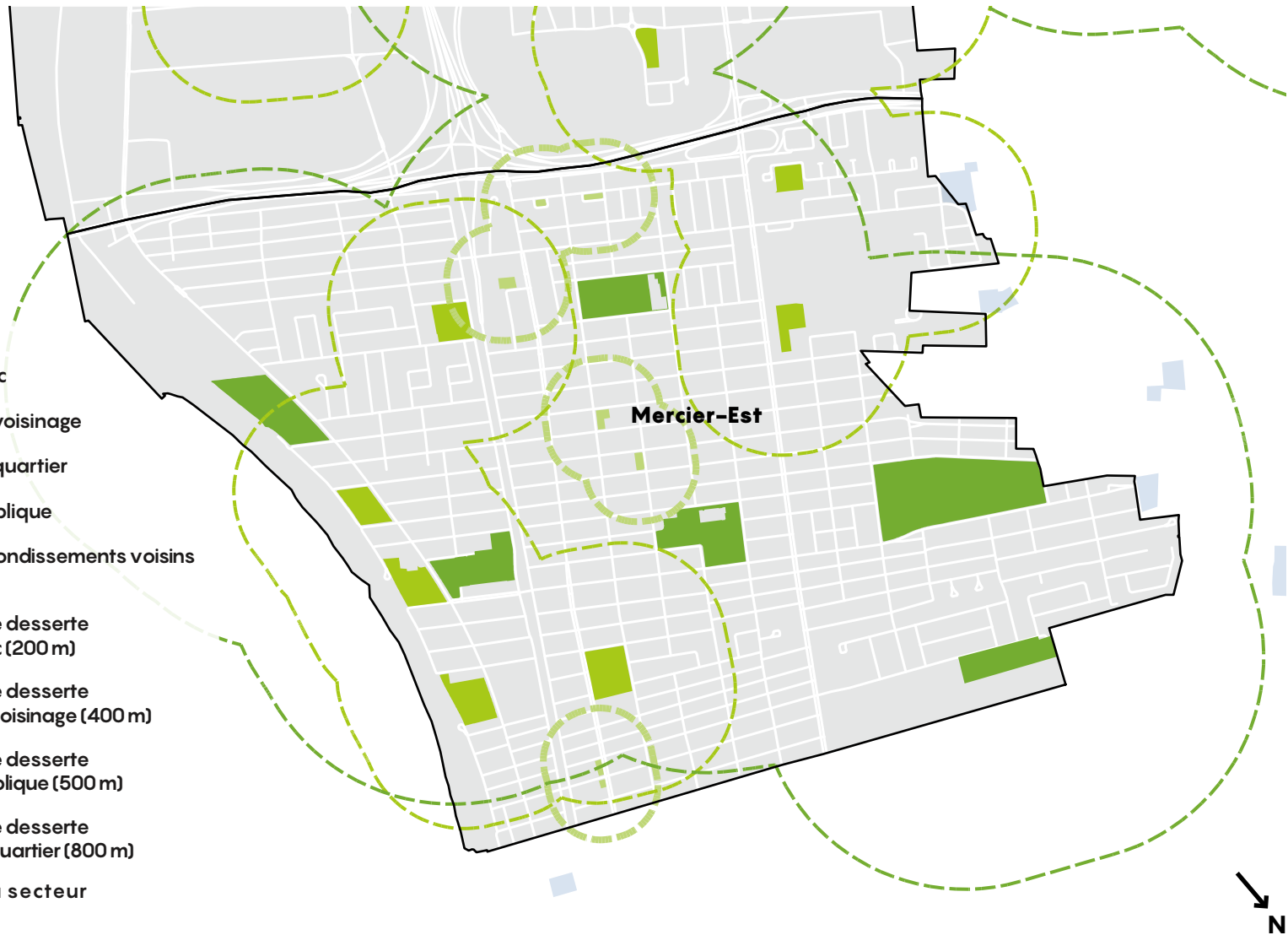


TABLEAU 20 RÉCAPITULATIF DE LA PRIORISATION DES INTERVENTIONS DANS HOCHELAGA – MAISONNEUVE

Parc	Phasage			À développer	Typologie de parc
	Court	Moyen	Long		
Promenade Marie-Victoire-Du Sault			●		Parc linéaire
Parc Champêtre			●		Parc de quartier
Square Dézéry	●				Parc de voisinage
Parc Edmond-Hamelin			●		Mini-parc
Parc Fernand-Gignac		●			Parc linéaire
Place Gennevilliers-Laliberté			●		Place publique
Parc Hochelaga			●		Parc de voisinage
Parc Jacques-Blanchet		●			Mini-parc
Parc Lalancette			●*		Parc de quartier
Place Louis-Charles-Routhier				●	Mini-parc
Promenade Luc-Larivée			●		Parc linéaire
Parc Morgan			●		Parc de voisinage
Parc Napoléon-Sénecal			●		Mini-parc
Parc Ovila-Pelletier			●		Parc de voisinage
Parc Raymond-Préfontaine	●				Parc de quartier
Parc de Rouen / Bennett		●			Parc de voisinage
Parc de Rouville	●				Mini-parc
Parc de Saint-Aloysius		●			Parc de voisinage
Parc Saint-Clément	●				Parc de voisinage
Parc Sarah-Maxwell			●		Mini-parc
Parc Sicard			●		Mini-parc
Place Simon-Valois			●		Place publique
Parc Théodore		●			Parc de voisinage
Place des Tisserandes			●		Place publique

*Des interventions à court terme devront toutefois être faites pour les équipements généraux en mauvais état situés dans la section nord du parc.


TABLEAU 21 RÉCAPITULATIF DE LA PRIORISATION DES INTERVENTIONS DANS MERCIER-OUEST

	Parc	Phasage			À développer	Typologie de parc
		Court	Moyen	Long		
MERCIER-OUEST	Parc de l'Ancienne-Pépinière			●		Parc de quartier
	Parc Beauclerk			●		Parc de voisinage
	Parc du Boisé-Jean-Milot				●	Parc de quartier
	Parc Bossuet			●		Mini-parc
	Parc Dickson / Monsabré				●	Site potentiel
	Parc Dickson / Pierre-Bédard				●	Site potentiel
	Parc Faribault				●	Site potentiel
	Parc Félix-Leclerc			●		Parc de quartier
	Parc Francesca-Cabrini		●			Parc de quartier
	Parc Guillaume-Couture	●				Parc de voisinage
	Parc Guybourg			●		Mini-parc
	Parc Jean-Amyot	●				Parc de voisinage
	Parc Lady-Alys-Robi				●	Parc de voisinage
	Parc De Lotbinière				●	Mini-parc
	Parc Louis-Riel		●			Parc de quartier
	Parc Lucille-Teasdale		●			Parc linéaire
	Parc Mignault			●		Mini-parc
	Parc Olivier-Guimond	●				Mini-parc
	Parc Pierre-Bédard		●			Parc de quartier
	Parc Radisson	●				Parc de voisinage
	Parc Rougemont			●		Parc de voisinage
	Parc Saint-Donat		●			Parc de voisinage
	Parc Thibodeau		●			Mini-parc
	Parc T.-X.-Renaud				●	Parc linéaire
	Parc du Vaisseau-d'Or			●		Parc de voisinage

TABLEAU 22 RÉCAPITULATIF DE LA PRIORISATION DES INTERVENTIONS DANS MERCIER-EST

	Parc	Phasage			À développer	Typologie de parc
		Court	Moyen	Long		
MERCIER – EST	Parc Aubry / De Teck				●	Site potentiel
	Parc De Beaujeu		●			Mini-parc
	Parc De La Bruère		●			Parc de voisinage
	Parc de la Capture-d'Ethan-Allen				●	Site potentiel
	Parc Carlos-D'Alcantara			●		Parc de quartier
	Parc Chénier / Beaugrand				●	Site potentiel
	Parc Clément-Jetté Nord	●				Parc de quartier
	Parc Clément-Jetté Sud	●				Parc de voisinage
	Place Curatteau			●		Parc linéaire
	Parc Dupéré				●	Parc de voisinage
	Parc De Forbin-Janson	●				Parc linéaire
	Parc Georges-V				●	Site potentiel
	Parc Germaine-Pépin	●				Mini-parc
	Parc Hector-Vinet (Ouest)			●		Mini-parc
	Parc Hector-Vinet (Est)			●		Mini-parc
	Parc Honoré-Mercier		●			Parc de quartier
	Allée des Infirmières				●	Parc linéaire
	Parc Juliette-Huot			●		Mini-parc
	Place Lepailleur				●	Mini-parc
	Parc Liébert		●			Parc de quartier
	Parc L.-O.-Taillon			●		Parc de voisinage
	Parc Madeleine-Huguenin				●	Site potentiel
	Parc Michel-Bourdon			●		Parc de voisinage
	Allée Norman-McLaren			●		Parc linéaire
	Parc Pierre-Bernard	●				Parc de quartier
	Parc Pierre-Tétreault	●				Parc de voisinage
	Parc Sainte-Claire		●			Mini-parc
	Parc Saint-Victor		●			Parc de voisinage
	Site Sherbrooke / Contrecoeur				●	Site potentiel
	Parc Thomas-Chapais			●		Parc de quartier

TABLEAU 18 INVENTAIRE DES INTERVENTIONS PONCTUELLES À PRIORISER POUR LES ÉQUIPEMENTS

Secteur	Parc visé	Typologie de parc	Équipement visé
HOCHELAGA – MAISONNEUVE	Parc Lalancette (section nord)	Parc de quartier	Équipements généraux
	Parc Raymond-Préfontaine	Parc de quartier	Skatepark
	Parc de Saint-Aloysius	Parc de voisinage	Pataugeoire
	Parc Saint-Clément	Parc de voisinage	Terrain de croquet
	Parc Saint-Clément	Parc de voisinage	Terrain de fer à cheval
	Parc Saint-Clément	Parc de voisinage	Terrain de shuffleboard
	Parc Théodore	Parc de voisinage	Terrain de croquet
	Parc Théodore	Parc de voisinage	Terrain de fer à cheval
MERCIER – OUEST	Parc Félix-Leclerc	Parc de quartier	Aire de jeux 2-5 ans
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	Skatepark
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	Terrain de balle
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	Terrain de bocce
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	Terrain de fer à cheval
	Parc Jean-Amyot	Parc de voisinage	Terrain de pétanque
	Parc Olivier-Guimond	Mini-parc	Aire de jeux 2-5 ans
	Parc Olivier-Guimond	Mini-parc	Aire de jeux 5-12 ans
	Parc Pierre-Bédard	Parc de quartier	Aire de tir à l'arc
	Parc Radisson	Parc de voisinage	Aire de jeux 2-5 ans
	Parc Saint-Donat	Parc de quartier	Terrain de fer à cheval
	Parc Thibodeau	Mini-parc	Équipements généraux
MERCIER – EST	Parc Clément-Jetté Nord	Parc de quartier	Terrain de pétanque
	Parc Germaine-Pépin	Mini-parc	Aire de jeux 2-5 ans
	Place Lepailleur	Mini-parc	Équipements généraux
	Parc Pierre-Bernard	Parc de quartier	Équipements généraux
	Parc Pierre-Bernard	Parc de quartier	Terrain de fer à cheval
	Parc Pierre-Bernard	Parc de quartier	Terrain de pétanque
	Parc Pierre-Bernard	Parc de quartier	Terrain de shuffleboard
	Parc Pierre-Tétreault	Parc de voisinage	Équipements généraux
	Parc Sainte-Claire	Mini-parc	Aire de jeux à pâté
	Parc Saint-Victor	Parc de voisinage	Pataugeoire

TABEAU 19 INVENTAIRE DES INTERVENTIONS PONCTUELLES À PRIORISER POUR LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Secteur	Parc visé	Typologie de parc	Électricité
HOCHELAGA – MAISONNEUVE	Parc Saint-Clément	Parc de voisinage	Tours des plateaux sportifs
MERCIER – OUEST	Parc Francesca-Cabrini	Parc de quartier	Tours des plateaux sportifs
	Parc Guillaume-Couture	Parc de voisinage	Panneau électrique
	Parc Louis-Riel	Parc de quartier	Installations des sentiers
	Parc Saint-Donat	Parc de quartier	Installations des sentiers
	Parc Saint-Donat	Parc de quartier	Panneau électrique
	Parc Thibodeau	Mini-parc	Installations des sentiers
MERCIER – EST	Parc De La Bruère	Parc de voisinage	Panneau électrique
	Parc Clément-Jetté Nord	Parc de quartier	Tours des plateaux sportifs
	Parc Clément-Jetté Nord	Parc de quartier	Panneau électrique
	Parc Liébert	Parc de quartier	Panneau électrique

L'Arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette remercie toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration du Plan directeur des parcs et des espaces verts.

L'équipe :

Direction des travaux publics, division des études techniques

Rédaction et contenu :

Marie St-Hilaire, agente de recherche

Karoline Davignon, architecte paysagiste

En collaboration avec :

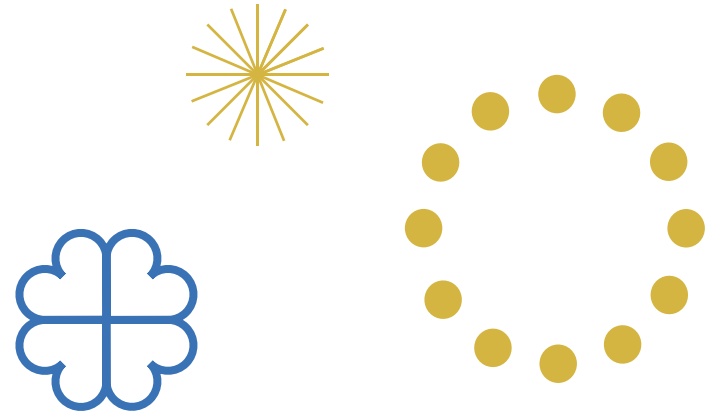
Direction de l'arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonnette
Direction culture, sports, loisirs et développement social, division sports, loisirs et développement social

Direction des travaux publics, division des parcs et de l'horticulture
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, division de l'urbanisme

Direction des travaux publics, division de la voirie

Division des relations avec les citoyens et communications

Services des grands-parcs, du Mont-Royal et du sport



Crédits photos :

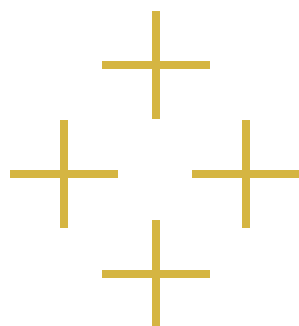
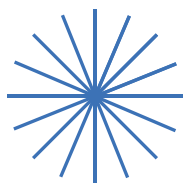
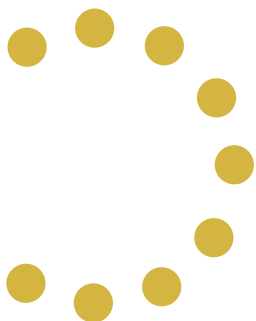
Mélanie Dusseault Photographe

Pages : I, IV, 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 31, 32, 36, 38, 39, 40, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 63

Louis-Étienne Doré Photographe

Pages : 2, 14, 15, 27, 62

Déposé au conseil d'arrondissement
de Mercier—Hochelaga—Maisonnette
le 1^{er} février 2021.



Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 

montreal.ca/mhm

 [arrondissementmhm](https://www.facebook.com/arrondissementmhm)

 [arr_mhm](https://www.instagram.com/arr_mhm)